

## Sommaire

- *Etat civil 2014*
- *Urbanisme 2014*
- *Les finances communales*
- *Compte rendu des conseils municipaux*
- *Informations diverses*
- *Vie des associations*
- *Anecdote*
- *Informations mairie*
- *Calendriers des manifestations 2015*



**JANVIER 2015**

Le mot du Maire

Bonne et heureuse année

Comme chaque année, je profite du bulletin municipal pour vous présenter tous mes vœux de bonne et heureuse année, de bonne santé pour Tous, que cette nouvelle année vous remplisse de joie et de bonheur. La nouvelle équipe municipale s'est mise au travail avec facilité et chacun assume ses responsabilités.

Le jardin public a été fort bien restauré par notre maçon habituel, René, que de félicitations pour cette réalisation, l'escalier est une réussite. Les grilles, qui ont été redressées, ont été repeintes par une équipe de bénévoles très organisée et je les en remercie.

Une tranche des travaux de l'église a pu être réalisée, beaucoup reste à faire, nous comptons sur vos dons et cela sera plus facile.

Comme chaque année, l'équipe des crèches a fort bien travaillé et de mieux en mieux, le concert a été une réussite, à renouveler !

La journée spéléo a connu un franc succès, le nettoyage des gouffres ou des pertes s'est fort bien passé, bonne ambiance grâce aux petites mains. La tyrolienne a connu un beau succès, bravo.

La célébration du centenaire de la première guerre mondiale, qui s'est déroulée à Lacapelle a rassemblé beaucoup de monde, belle exposition et la commune était bien représentée à la marche qui précédait le regroupement. Félicitations à l'association Culture et Patrimoine pour l'expo du 11 novembre 2014.

Le Conseil Municipal a prévu de refaire la cuisine de la salle des fêtes. Nous avons prévu un agrandissement avec plus de facilités et la construction d'un WC public.

Quand vous lirez ce journal, vous aurez peut-être eu la visite de notre agent recenseur. Réservez-lui le meilleur accueil, merci.

Notre cher conseiller général va quitter ses fonctions à grands regrets, je tiens à le remercier pour tous les efforts qu'il a pu faire pour notre commune et je l'en remercie chaleureusement. Merci à tous les bénévoles qui s'occupent de l'animation du village et aux associations.

Bravo à tous. Merci à Stéphanie.

## Etat civil 2014

---

### **DECES :**

PAREJA Raymond, le 24 juin.  
GOUZOU Lucien, le 16 avril.  
BARRAUT Jean Michel, depot urne, le 19 juillet  
VERMANDE Claude, le 23 juillet  
VERMANDE Simone, le 01 décembre

### **ACTE DE RECONNAISSANCE:**

CHIEZE François, Raymond et TOURTOIS Julie, Angèle, le 14 juin 2014  
domicilés à Boisset  
HANNEBICQUE Jean Baptiste, Grégoire, Marie, le 18 septembre 2014  
Domicilié à Lafanayre

### **AVIS DE NAISSANCE :**

Théodore, Jean CHIEZE, né le douze novembre deux mille quatorze

## Urbanisme 2014

---

4 permis de construire ; 5 certificats d'urbanisme opérationnel ;  
2 certificats d'urbanisme information ; 2 déclarations préalables ;  
1 permis modificatif

## Les finances communales

### DEPENSES ET RECETTES DE L'ANNEE 2014

#### FONCTIONNEMENT

#### *DEPENSES de fonctionnement*

Code Article	Libellé Article	Budget Primitif	Réalisations
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	3 000,00	2 561,82
60612	ELECTRICITE ET ENERGIE	9 000,00	6 425,61
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	2 000,00	252,18
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 500,00	454,60
6064	FOURNITURES ADMINIST.	1 300,00	1 477,99
6068	AUTRES FOURNITURES GESTION CINEMA:NOURRIT ANIM	200,00	0,00
611	PECH DE GOURBIERE ITE	10 000,00	10 962,00
61521	ENTRETIEN DE TERRAINS (ESPACES VERTS,FLEURS)	3 000,00	2 098,30
61522	ENTRETIEN DE BATIMENTS COMMUNAUX	20 000,00	2 742,88
61523	ENTRETIEN DE VOIES ET RESEAUX (ENTREPRISES)	4 000,00	1 389,60
6156	MAINTENANCE (CONTRATS) PHOTOCOP/INFORMAT/DERAT	3 000,00	2 041,33
616	PRIMES D'ASSURANCES	4 000,00	3 869,21
617	ETUDES ET RECHERCHES	3 000,00	512,00
6225	INDEMNITES DIVERSES REGISSEURS:COMPTABLES	400,00	343,61
6226	HONORAIRES +AVOCAT	8 000,00	0,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS : ARTICLES DE PRESSE	1 000,00	513,68
6232	FETES ET CEREMONIES SAUF MEDAILLES	2 500,00	1 955,22
6256	MISSIONS PERSONNEL COM.(EXCLUSIVEMENT)	200,00	0,00
6261	FRAIS AFFRANCHISSEMENTS	700,00	683,52
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICAT	2 000,00	1 395,51
6281	DIVERS (COTIS:MUNI:CENTRE SECOURS/PROGR INVEST	200,00	182,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISE)	120,00	119,55
63512	TAXES FONCIERES	2 500,00	2 064,00
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	30,00	15,64
6336	COTIS AU CNFPT /CENTR DE GESTION	300,00	144,17
6411	PERSONNEL TITULAIRE (SALAIRE/PRIMES/IN.)	17 000,00	16 792,48
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	600,00	414,24
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	4 000,00	2 672,65
6453	COT.AUX CAISSES RET. (CNRACL/IRCANTEC)	6 000,00	4 705,01
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	50,00	26,23
6456	VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL	200,00	0,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL/ PHARMACIE	100,00	90,00
73921	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	4 286,00	0,00
73923	reversement sur FNGIR	1 000,00	685,00
022	DEPENSES IMPREVUES	5 000,00	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	163 624,81	0,00
6811	DOT. AMORT. DES IMMOB. INCORPORELLES ET CORP.	4 010,07	4 010,07
6521	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	20 096,00	20 096,00
6531	INDEMNITES AUX ELUS LOCAUX	12 000,00	12 772,69

6532	FRAIS DE MISSION ELUS LOCAUX	200,00	0,00
6533	COTISATIONS RETRAITE	400,00	485,37
6541	creances admises en non valeur	3 437,00	3 350,81
6553	SERVICE D'INCENDIE	0,00	7 505,69
6554	CONTRIB.SIVM/SIVU ORGANISMES DE REGOUP.	2 000,00	1 110,70
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS	24 000,00	10 202,33
657362	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS	500,00	500,00
6574	SUBVENTIONS LOI 1901.	4 000,00	3 275,00
658	Charges diverses de la gestion courante	600,00	404,80
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	7 000,00	4 823,49

### ***RECETTES de fonctionnement***

Code Article	Libellé Article	Budget Primitif	Réalisations
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	196 007,88	0,00
6459	REMB. SUR CHARGES (SEC.SOC. ET PREV.)	400,00	489,67
70323	REDEV.POUR OCCUPATION DOMAINE PUBLIC TELECOM	195,00	460,00
70688	Autres prestations de services	12 000,00	15 696,00
70878	REMBT AUTRES REDEVABLES EAU/ASSAIN/ORDU(LOCAT)	3 000,00	1 866,66
73111	taxes foncières et d'habitation	68 655,00	67 747,00
7321	attribution de compensation	0,00	2 146,67
7381	TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION	7 000,00	8 003,99
7411	DGF-DOTATION FORFAIT.	35 694,00	35 694,00
74121	DOT. SOLIDARITE RURALE	6 000,00	7 556,00
74127	Dotation nationale de péréquation	2 000,00	2 494,00
742	DOT-AUX ELUS LOCAUX	2 799,00	2 799,00
74718	AUTRES PARTICIP-ELECTIONS REGION-CANTON-LEGIST	0,00	131,06
748314	dotation unique des compensations specifiques à la TP	278,00	278,00
74834	COMPENSATION AU TITRE DE LA T.F.	1 808,00	1 808,00
74835	COMPENSATION AU TITRE DE LA T.H.	688,00	688,00
752	REVENUS DES LOCATIONS COMMUNALES (LOYERS)	18 000,00	20 846,00
761	PRODUITS DE PARTICIPAT.(INT.PARTS SOCIALES.)	5,00	3,60
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 524,00	7 523,52

## INVESTISSEMENT

### *DEPENSES d'investissement*

Code Article	Libellé Article	Budget Primitif	Réalisations
21318	autres batiments publics	0,00	644,93
1641	EMPRUNTS EN EUROS (OFI)	20 000,00	19 344,34
165	REMBOURSEMENT CAUTIONS :LOCATAIRES (OFI)	1 200,00	917,00
2033	frais insertion	0,00	644,93
20422	Dissimulation réseaux Orange	0,00	551,63
2051	Logiciels comptabilité	0,00	708,00
	subventions d'équipement versées batiments et		
2041512	installations	1 000,00	0,00
2118	Jardin public	50 026,78	37 368,24
21318	Eglise	70 000,00	59 705,61
2188	OUTILLAGES DIVERS (OOSI/ONA/PROG)	67 196,27	0,00

### *RECETTES d'investissement*

Code Article	Libellé Article	Budget Primitif	Réalisations
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	10 964,73	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEM.(OOSS)	163 624,81	0,00
28031	AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES (OFI)	1 762,57	1 762,57
28041582	amortissement alimentation BT Hameau	2 247,50	2 247,50
2033	frais d'insertion	0,00	644,93
10222	FCTVA	8 200,00	19 505,14
45821	OPREATIONS SOUS MANDAT	15 423,44	0,00
1321	SUBV.EQUIP.ETAT (ONA/PROG)	6 000,00	0,00
1322	Subventions d'équipement Régions -Jardin Public	0,00	1 500,00
1323	SUBV.EQUIP.DEPARTEMENT (ONA/PROG)-Jardin public	0,00	4 746,00
165	CAUTIONS DE LOYERS (ONA/PROG)	1 200,00	923,00

<u>TOTAL PAR SECTION</u>	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
<b>Fonctionnement</b>	<b>136 126,98 €</b>	<b>176 231,17 €</b>	<b>+ 40 104.19 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>119 884,68 €</b>	<b>31 329,14 €</b>	<b>- 88 555.54 €</b>

## Compte rendu des conseils municipaux

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THEMINES  
DU LUNDI 09 DECEMBRE 2013,  
A 20h30

Absent : M. GUICHOT M.

Absent ayant donné procuration : Mme LAMOTHE M à Mme ROUGIE MC

Remerciement de M. LACARRIERE pour la cérémonie de la remise de la médaille d'argent.

Approbation du compte rendu du 11 octobre 2013

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Levée d'un emplacement réservé au POS sur demande de M. BECHEMIN

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à une modification simplifiée du document d'urbanisme communal pour supprimer un emplacement réservé. Ce changement peut être effectué par délibération du Conseil Municipal après un « porter à la connaissance du public », durant une durée d'au moins un mois, dans le cadre de la procédure de modification simplifiée. Il peut être fait usage de cette procédure dans la mesure où il n'est pas porté atteinte à l'économie générale du POS, la modification n'a pas pour effet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et ne comporte pas de graves risques de nuisance.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'engager une procédure de modification simplifiée du POS, conformément aux dispositions des articles L 123-13, R 123-20-1 et R 123-20-2 du Code de l'Urbanisme.

Délibération révision des loyers au 1er janvier 2014

Augmentation de + 0.9 %

+ Logement T3 : 444 € en 2013 ; 448 € en 2014

+ Logement T2 : 241 € en 2013 ; 243 € en 2014

+ Logement au-dessus de la mairie : 280 € en 2013 ; 283 € en 2014

+ Logement au-dessus anc Poste : 354 € en 2013 ; 357 € en 2014

+ Logement au-dessus salle des fêtes : 430 € en 2013 ; 434 € en 2014

Un point est fait sur le reste à payer des locataires.

Identification des rues

Identifications complémentaires, à partir du cadastre Napoléonien

- Impasse du Clos : Rote d'Albiac à la Maison de M. et Mme CHARRAZC

- Impasse des Bousquets : Route d'Albiac à la maison de M. et Mme ARNAUD
  - Impasse des Palens : Route d'Albiac à la maison de M. et Mme VEDRUNES L.
- Demander à M. SICARD, architecte des bâtiments de France et au Pays de Figeac s'il existe des normes à respecter pour le format des plaques.

#### Délibération :

Acceptation dons : 50 € lors du passage de pèlerins et 3.50 € de la part d'un administré pour la participation aux frais d'envoi de son courrier.

#### Questions diverses

Le conseil municipal décide d'attribuer une IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) à la secrétaire.

Aménager un emplacement pour les containers situés derrière l'église.

Epiphanie le 12 janvier.

Emonder les arbres du jardin public avant les travaux de rénovation du muret (dernière coupe en 2008) + route de Rueyres

Veillée du PNRCQ le vendredi 17 janvier, thème retenu : « l'histoire des moulins »

Abri bus : poteau installé, pas d'éclairage à l'intérieur.

« Restos du Cœur » : pour les alimenter à Lacapelle Marival , il faut aller chercher les colis à Cahors tous les jeudis matins. Un roulement a été établi entre les différentes communes de la Communauté de Communes.

Commémoration du centenaire de la guerre 14-18, mise ne place par l'association Art et Patrimoine de Lacapelle Marival. M. Paul BRUNET est le référent sur la commune.

#### URBANISME :

PC M. LANDES DELPON Vincent, construction maison, Le Frau.

PC M. BECHEMIN Jean Philippe, rénovation d'une grange en garage, à côté de la mairie

PC M. SERAUDIE Christophe, maison individuelle accolée à une grangette existante, Gruffiel. Le conseil municipal émet quelques remarques : vue bouchée pour la maison voisine, longueur de la construction trop grande par rapport aux dimensions du terrain.

M. CHARRAZAC souhaite acheter le terrain à côté du cimetière. Le Conseil ne donne pas une suite favorable à cette demande.

M. SICARD, architecte des bâtiments de France vient visiter l'église le mardi 10 décembre à 14h pour la demande de subvention pour les travaux de confortation des maçonneries.

Des plantations d'arbustes ont été effectuées sur le domaine public, route de Rueyres par M. BORGIONS, seront-elles gênantes ?

Des véhicules mal garés gênent l'accès aux conteneurs situés Rue des Gouffres.

La séance est levée à minuit.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THEMINES  
DU VENDREDI 31 JANVIER 2014,  
A 20h30

Absent : M. GUICHOT M.

Approbation du compte rendu du 09 décembre 2013

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Attribution de l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) à la secrétaire en fonction du montant annuel de référence.

Attribution d'un coefficient de 2.5, se renseigner auprès de la perception pour savoir si un coefficient avec décimale est possible.

Devis Elagage platanes par Jan LATTA

Avant de refaire les grilles du jardin public, il convient de procéder à la taille des 4 platanes.

Nous en profiterons pour tailler le marronnier au Bout du Lieu ainsi que le conifère situé en face de l'ancienne Poste.

Suite aux dégâts occasionnés par une voiture au jardin public, des devis ont été établis et transmis à notre assurance.

Devis capture pigeons

Trois communes Aynac, Rudelle et Thémines, sont intéressées par cette démarche.

En mutualisant les déplacements le devis est de 875 € HT. Le devis est accepté.

Attribution des subventions aux associations pour 2014

Après discussion, le conseil décide d'allouer les subventions lors du vote du budget.

Départ logement au-dessus de la mairie et demande pour ce même logement

Lecture de la lettre de Mme BOUDET Josiane demandant à quitter le logement au 28 février 2014.

M. MONTEVERDI Jérémy souhaite prendre ce logement au 01 mars 2014.

Le fait que le délai de 3 mois de préavis ne soit pas respecté n'est pas gênant vu que le logement est reloué de suite.

Dorénavant, un solde de tout compte de l'ancien propriétaire sera demandé avant toute location.

Un virement automatique sera également exigé dès le premier mois de location.

Des renseignements seront pris auprès de la perception pour instaurer une caution solidaire lors du bail.

Une discussion est engagée pour bénéficier de conseils d'un avocat afin d'être informé de toutes les formalités liées à la location.

Un locataire non à jour de ses paiements sera convoqué à la mairie pour mettre en place un échelonnement pour rembourser ses dettes.

### Questions diverses

DEVIS ERDF : transformateur Trinquat.

Proposition de raccordement : 885 € HT. Le conseil accepte ce devis.

Devis pour identification rue.

Lecture de la lettre de M. ARNAUD relative au choix des noms de rues.

Réponse du conseil : les noms des rues et impasses ont été définies en référence au cadastre Napoléonien. Concernant le hameau de Vignes de Verdier, il a fallu attribuer un nom pour les impasses mais le lieu-dit reste inchangé.

Pour le modèle de plaque d'identification, il sera demandé aux entreprises qui nous ont proposé des devis de nous faire voir des modèles. Une entreprise lotoise sera également contactée.

URBANISME :

CU information : M.AYRAL JP, atelier, le bourg

PC accordé : M. LANDES DELPON Vincent, maison individuelle, Le Frau

Permis Modificatif, M. JOUAN TOU R, 6 bâtiments panneaux photovoltaïques, l'Homme Mort

Les Choralises en Ségala du Lot 2014 du 16 au 24 mai 2014.

Une participation de 350 € est demandée à la commune, le conseil donne son accord à cette animation.

Distribution journal communal

Lecture de la lettre de M. et Mme CARAY relative à la présentation comptable dans le journal communal. Le conseil a bien noté ses suggestions, elles seront appliquées dès l'année prochaine. Pour l'année 2013, le détail peut être consulté en mairie.

Le journal communal a été distribué à 120 foyers dans les boîtes aux lettres et 40 ont été envoyés aux résidences secondaires dont les propriétaires sont domiciliés en France.

SDIS : Reconnaissance opérationnelle des points d'eau incendie, rajouter celui du Hameau des Vignes.

Contribution au service : 7 505.69 € en 2014 calculée en fonction de la DGF (290).

De Particulier à Particulier : tarifs annonces « terrains à bâtir à vendre » : la commune souhaite prendre un forfait PRATIQUE à 110 € au lieu de 125 €.

Hameau des Vignes : un mur abritant une boîte aux lettres a bougé, l'entreprise qui a réalisé les travaux sera contactée.

Demander au Pech de Gourbières de nettoyer le hameau.

Suite à l'avis au public paru dans La Dépêche le 22 janvier 2014 relatif à la modification simplifiée du POS en vue de la levée d'un emplacement réservé concernant la parcelle A n°806, la Direction Départementale des Territoires du Lot nous rappelle que « ce terrain, de par sa situation géographique, présente des dispositions stratégiques et patrimoniales qui participent de l'intérêt général et de la qualité du cœur de village ».

M. BECHEMN a acheté cette parcelle sans avoir connaissance de cette réserve, le conseil souhaitait enlever cette dernière, si la DDT n'est pas favorable, la modification ne pourra pas avoir lieu.

Le mur communal surplombant la propriété de M LACARRIERE Michel et longeant le chemin venant de la maison RAFFY a besoin d'être reconstruit.

La commune demandera des devis et participera financièrement aux travaux qui lui incombent.

La séance est levée à 23h30

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THEMINES  
DU VENDREDI 28 FEVRIER 2014,  
A 20h30

Absent: M. GUICHOT M.

Absent excuse : M. CANTALOUBE G

Absente ayant donné procuration : Mme LAMOTHE M à Mme ROUGIE MC.

Approbation du compte rendu du 31 janvier 2014

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Convention Pech de Gourbière

Tarification journalière équipe parcs et jardins pour 2010, 2011 et 2012 : 300.00 € HT.

En 2013 : 304.50 € HT, pour 2014 tarif inchangé.

Le conseil municipal autorise M. Le Maire a signé la convention.

Participation Chambre des métiers

Demande de participation de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat : 320 € pour 4 enfants de la commune, le conseil accepte cette participation.

Devis SDEL éclairage public

A titre d'information, un devis a été demandé à SDEL pour la fourniture et pose sur support Béton, d'un luminaire d'éclairage type routier sur console d'avancement 1ml afin d'être en harmonie avec le nouvel éclairage. Ce devis s'élève à 9 625 € HT soit 385 € HT par luminaire.

Le conseil municipal ne donnera pas suite à ce devis.

Approbation des comptes de gestion 2013

Le compte de gestion établi à partir des écritures passées en trésorerie doit être identique au compte administratif établi en mairie. Après pointage par la secrétaire, ces deux documents sont en corrélation parfaite pour la commune, le lotissement et le CCAS.

Après lecture, les comptes de gestion et les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

Information : délibération autorisant le paiement des factures Indysystem pour les logiciels « emprunt et inventaire » avant vote du budget.

URBANISME :

PC Refusé, M. SERAUDIE, Gruffiel

M. SERRES tient à préciser :

- que dans les motifs de refus il est fait référence à la présence de bâtiments agricole : « Considérant que le projet présenté, transformation d'une grangette en maison individuelle, avec extension importante, est situé à moins de 50 mètres de bâtiments agricole d'élevage d'ovins et ne respecte pas l'obligation d'éloignement avec l'installation agricole posée par le code rural et le règlement sanitaire départemental et peut présenter ainsi une atteinte à la salubrité ».

- la présence de bâtiments agricole à moins de 50 mètres diminue considérablement la surface constructible alors que dans le POS elle l'est totalement. M SERRES pose donc les questions suivantes : ce terrain est-il toujours constructible? si oui, avec quel type de construction? si non, faut-il le déclasser en terrain non constructible, avec quelles conséquences pour son propriétaire? questions en suspens...!

Permis Modificatif refusé, M. JOUANTOU R, 6 bâtiments panneaux photovoltaïques.

Grange à vendre en face de la halle, panneau de CHRISIMMO.

Le conseil municipal va proposer à l'agence immobilière une offre d'achat à 40 000 €. La commune a un droit de préemption.

Choix des panneaux pour identifier les rues et lettre des habitants des Vignes de Verdier.

Lecture de la lettre des riverains demandant à ce que l'impasse desservant leurs maisons soit nommée Impasse des Vignes de Verdier et non Impasse des Bousquets, après discussion le conseil municipal décide de donner une suite favorable à leurs demandes.

Le choix de panneaux n'a pas été décidé.

Demande des Pèlerins de Saint-Gilles pour mettre à disposition une salle le vendredi 24 octobre de 16heures au lendemain à 8 heures. Le conseil propose la salle des fêtes pour un montant de 80 €.

Tableau permanence élection du 23 et 30 mars 2014.

La grange située entre La Boulangerie et Le Bout Du Lieu menace toujours les piétons en raison d'une toiture en très mauvais état. Une lettre recommandée sera à nouveau envoyée à son propriétaire.

La séance est levée à 23h45.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THEMINES  
DU VENDREDI 28 MARS 2014,  
A 20h30

Tous les membres présents

ELECTION DU MAIRE

Le maire sortant, M. LACARRIERE, après avoir fait l'appel des conseillers municipaux nouvellement élus et les avoir déclarés installés dans leurs fonctions, passe la présidence au doyen d'âge, Mme VELARD.

Il est procédé au vote du maire : M. LACARRIERE Bernard est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11 ; bulletins blancs : 1

- M. LACARRIERE Bernard a obtenu 10 voix.

M. LACARRIERE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ELECTION DES ADJOINTS

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide la création de 3 postes d'adjoints

Il est procédé au vote du 1<sup>er</sup> adjoint : M. SERRES Jean Christophe est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11 ; bulletins blancs : 1

M. SERRES Jean Christophe a obtenu 10 voix.

- M. SERRES ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1<sup>er</sup> adjoint

Il est procédé au vote du 2<sup>ème</sup> adjoint : M. BRUNET Jacques est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11 ;

M. BRUNET Jacques a obtenu 11 voix.

- M. BRUNET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2<sup>ème</sup> adjoint

Il est procédé au vote du 3<sup>ème</sup> adjoint : M. BIENAYME Arnaud est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11 ;

M. BIENAYME Arnaud a obtenu 11 voix.

- M. BIENAYME ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3<sup>ème</sup> adjoint

VOTE DES INDEMNITES DE FONCTION

Régime indemnitaire des élus locaux loi N°92-108 du 03-02-1992.

Indemnité maximum fixée à 17 % de l'indice brut 1015, décret N°200-1154 du 29/11/2000, pour le Maire Loi du 05/04/2000 article L2123-23-1 du CGCT.

Adjoints taux mensuel 40 % de l'indemnité du Maire au taux de 12 % indice 1015.

1 - Le Maire :

Monsieur Bernard LACARRIERE Mas de la Font 46 120 Rueyres  
Indemnité fixée à 100 % du taux maximal  
VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE :  
11 pour ;

2 - Les adjoints :

Premier adjoint :

Monsieur SERRES Jean Christophe, Les Combettes 46 120 Thémines  
Délégué : délégué suppléant communautaire ; Impôt direct ; commission appel d'offres ;  
Bâtiments communaux ; animation et communication ; commission carrière ; finances.  
100 % du taux maximal des adjoints  
VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE :  
11 pour.

Deuxième adjoint :

Monsieur BRUNET Jacques, Lagarrigue, 46 120 Thémines  
Délégué : Impôt direct ; voirie, chemins ; bâtiments communaux ; commission carrière ;  
Monsieur BRUNET Jacques ne souhaite pas recevoir d'indemnité.

Troisième adjoint :

Monsieur BIENAYME Arnaud, Lafanayre, Thémines  
Délégué : délégué pays de Figeac ; Impôt direct ; commission appel d'offres ; commission  
carrière ; finances.  
Monsieur BIENAYME Arnaud ne souhaite pas recevoir d'indemnité.

Date d'entrée en vigueur : Indemnités perçues à compter du 28 mars 2014, date  
d'installation du conseil municipal.  
Elle sera versée mensuellement suivant l'indice variable au cours de l'année

ELECTION DES REPRESENTANTS AUX DIVERSES COMMISSIONS

Grand Figeac : maire, M. LACARRIERE, titulaire ; 1<sup>er</sup> adjoint, M. SERRES, suppléant

SIAEP : M. LACARRIERE et Mme LAMOTHE

PNRCQ : Mme ROUGIE, titulaire et Mme BILLIANT suppléante.

ASL : Mme VELARD ; M. MAZEIRAT (M. BRUNET Paul sera également présent)

Défense : M. LACARRIERE

FDEL : M. BRUNET et M. GRIMAL, délégués et Mme LAMOTHE et M. MAZEIRAT, suppléants

Pays de Figeac : Mme BILLIANT et M. BIENAYME

CCAS : Mme VELARD, Mme BILLIANT, Mme ROUGIE

Propositions de 3 personnes extérieures : Mme PRUNET, Mme TERRAL Mme BRUNET (Lieu-dit Lagarrigue)

Impôt direct : M. LACARRIERE, M. BIENAYME, M. SERRES, M. BRUNET, Mme BOUYGUES, Mme ROUGIE

Propositions personnes extérieures au conseil municipal : M. CONSTANT, M. SALVAN, M. BOUVY G, Mme DELSAHUT, M. BRUNET, Mme PRUNET

Propositions personnes extérieures à la commune : Maire de Rueyres, M. DELMAS, titulaire et le Maire d'Issendolus, M. DELLAC, suppléant.

Commission appel d'offres : M. LACARRIERE, M. SERRES, Mme ROUGIE, M. BIENAYME, M. MAZEIRAT, M. GRIMAL

Voirie, chemins ; M. LACARRIERE, Mme BILLIANT, M. BRUNET

Bâtiments communaux : M. LACARRIERE, M. GRIMAL, Mme ROUGIE, M. BRUNET, M. SERRES

Village fleuri : M. MAZEIRAT, Mme BILLIANT, Mme VELARD, Mme ROUGIE

Animation et communication : Mme BOUYGUES, M. GRIMAL, M. SERRES

Commission carrières : M. LACARRIERE, M. GRIMAL, M. BRUNET, M. BIENAYME, Mme LAMOTHE, M. SERRES

Finances : M. LACARRIERE, M. BIENAYME, Mme ROUGIE, M. SERRES

Ecoles primaires : Mme BOUYGUES, Mme VELARD

#### QUESTIONS DIVERSES :

L'entreprise MARTY doit commencer les travaux de réparation au jardin public le lundi 31 mars.

La pierre tombale située dans l'église ne sera pas insérée dans le mur du jardin public, le conseil municipal à la majorité ne retient pas cette solution. M. SERRES propose de la placer à côté de l'église, à la place du transformateur avec un aménagement adapté, cette solution sera étudiée lors d'une prochaine réunion.

La réunion de préparation du budget aura lieu le lundi 14 avril à 14h à la perception, le budget sera voté le vendredi 18 avril à 18h suivi du repas chez M. et Mme VEDRUNES. Les conjoints sont invités et paieront leur part. Le nombre de personnes présentes sera à préciser deux jours avant le repas.

Attribution des subventions pour 2014: voir tableau ci-dessous :

ASSOCIATION	2014 proposé
APE Aynac	360 à proratiser/enfant
AIPE Gramat	200 à proratiser/enfant
Assoc des propriétaires et chasseurs Théminoïis	150
Culture et patrimoine	500
Le renouveau théminoïis	1000
Mutuelle coup dur	200
TRIAS	400
Union Foot Marivaloise	300
Vivre à Thémines	100
Club sport et détente	100
APEAI	50
Pêche	50
GDA GVA	30

L'association « les Amis du Château » de Lacapelle Marival doit nous demander une subvention pour participer aux frais de reproduction des documents utilisés pour la guerre de 14, les Poilus. Le conseil municipal paiera cette subvention dès réception de la demande, environ 100 €.

La séance est levée à 23h15

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THEMINES  
DU VENDREDI 18 AVRIL 2014,  
A 18h00**

Membre excusé ayant donné procuration : M. SERRES JC à M. BRUNET Jacques

Présence de Mme CARROUSSEL, perceptrice et de M. FRESCALINE Georges,  
Conseiller Général

Approbation du compte rendu du 28 mars 2014

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Vote subventions :

Lors de la dernière réunion, les montants des subventions aux associations ont été attribués sauf pour les écoles. Le conseil souhaitait proratiser les subventions en fonction du nombre

d'élèves par école : 50 € seront octroyés par enfant, sans distinction entre une école publique ou privée.

Le versement se fera seulement si une demande de l'association a été reçue par la commune.

#### Taxes directes locales 2014

Explication de Mme CARROUSSEL :

Causse Ségala Limargue :

En 2013, la commune était adhérente à une communauté de communes à fiscalité additionnelle; c'est à dire que les 4 taxes étaient votées et perçues par la commune et par la communauté de communes; lorsque la commune transférait une compétence et donc les charges liées, la communauté de communes devait augmenter ses 4 taux afin d'équilibrer ses nouvelles charges; de son côté la commune baissait ses taux afin de ne pas pénaliser les contribuables.

Grand Figeac :

En 2014, la commune a intégré une communauté de communes à fiscalité unique; c'est à dire que la commune vote et perçoit les 3 taxes ménages (TH, TFB, TFNB), alors que la communauté vote et perçoit la taxe professionnelle ( même si le terme a été supprimé, la contribution des entreprises, commerçants et artisans existe toujours sous la forme d'une autre taxe). Si le produit de taxe professionnelle est inférieur aux charges transférées, la commune verse une attribution de compensation à la communauté, à l'inverse pour les communes où le produit de taxe professionnelle est supérieur aux charges transférées, c'est la communauté de communes qui verse une attribution de compensation. Dans ce régime de droit commun le versement de l'attribution de compensation est une dépense obligatoire.

Ce qui complique la lisibilité, c'est la réforme de la taxe professionnelle de 2010. En effet, pour compenser la baisse de taxe professionnelle, la communauté à fiscalité unique se voit attribuer un produit issu des 3 taxes ménages provenant notamment du département (mais pas des communes, les communes membres d'un EPCI à fiscalité unique garde l'intégralité de leurs 3 taxes ménages); c'est pourquoi le Grand Figeac vote les 4 taux mais avec des taux très bas pour les 3 taxes ménages (le produit des 3 taxes ménages n'a que vocation à combler la baisse de TP issue de la réforme de 2010).

En passant à une communauté à fiscalité unique, la commune récupère l'intégralité de ses 3 taxes ménages et cède l'intégralité de sa taxe professionnelle.

Comme le produit fiscal transféré ne suffit pas à couvrir les charges transférées, la commune verse une attribution de compensation.

	2013	2014
fiscalité	54 385	68 655
compensations fiscales au titre des exonérations	3 794	2 774
composante DGF	7 775	0

total	65 954	71 429
attribution de compensation		-4 286
<b>total</b>	<b>65 954</b>	<b>67 143</b>

Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas alourdir la pression fiscale locale par rapport à 2013 en adoptant pour 2014 les taux préconisés par le grand Figeac à savoir :

- 9.54 pour la taxe d'habitation,
- 12.47 pour le foncier bâti,
- 125.26 pour le foncier non bâti

Comme chaque année, la base d'imposition est réactualisée par l'Etat (loi de finances). Pour 2014, cette réactualisation sera de 0,9%.

Le produit attendu sera de : 68 655 € affecté aux recettes de fonctionnement  
Une délibération sera prise à cet effet.

#### Budget 2014 : commune, lotissement

Mme CARROUSSEL, à l'appui de documents, explique les grandes lignes d'un budget communal.

Elle procède ensuite à une lecture détaillée (article par article) de la proposition du budget pour la commune et le lotissement.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, les propositions de vote pour la commune et le lotissement.

Pour le budget lotissement, une réflexion est en cours pour accélérer la vente des terrains.

#### Budget CCAS

Le vote du budget CCAS se fera en présence des membres désignés du conseil municipal et des personnes extérieures. Mme TERRAL MM. n'a pas donné une réponse positive à notre courrier lui proposant de faire partie du CCAS. Une demande sera adressée à Mme GUICHOT M.

#### Délibération indemnité adjoint

Lors de la dernière réunion, M. BRUNET ne souhaitait pas percevoir ses indemnités de 2ième adjoint : la somme qu'il aurait dû percevoir serait redistribuée aux associations de la commune. Afin d'être plus transparent, M. BRUNET J. souhaite percevoir ses

indemnités et s'engage à les reverser intégralement aux associations œuvrant pour la commune.

Il est procédé au vote pour déterminer le taux de l'indemnité. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer 100 % de l'indemnité de l'adjoint au maire soit 250.90 € brut/mois.

#### Délibération encaissement chèque Groupama.

La commune a reçu un chèque de 7 523.52 € en règlement du mur d'enceinte du jardin public suite au sinistre. Le conseil accepte de l'encaisser. Une délibération sera prise à cet effet.

A l'avenir une délibération d'ordre général pour ce type d'encaissement sera effectuée.

#### Questions diverses

Interlocuteur privilégié du Pech de Gourbières : Sylvia

Une réunion du conseil municipal est prévue le vendredi 02 mai (à confirmer).

La séance est levée à 20h

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THEMINES DU VENDREDI 02 MAI, A 21h00

Absente : Mme BILLIANT Sylvia

Approbation du compte rendu du 18 avril 2014 : approuvé

#### Délibération attribution indemnité receveur municipal

La somme allouée à la perceptrice en 2013 était de 278.41€ net.

Cette année le conseil municipal accorde, comme l'année dernière, une indemnité de conseil au taux de 100 % par an et une indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 €.

M. BIENAYME s'interroge sur le bien-fondé de cette indemnité. En effet, la perceptrice est déjà payé par l'Etat, une recherche sera effectuée.

#### SMIRTOM collecte des ordures ménagères (poubelles marron) : 1 titulaire, 2 suppléants

Désignation des représentants : M. SERRES Jean Christophe, titulaire et M. MAZEIRAT Jean Michel, Mme LAMOTHE Mireille, suppléants.

Taxe calculée sur le foncier bâti quel que soit le nombre d'habitants.

Quai à Figeac pour transfert à Montech.

Cinéma plein air Grand Figeac été 2014 = 123 € à payer pour mettre en place cette animation.

Réunion mardi 6 mai pour le choix de la date et du film : 1- Camille redouble et 2- Saveur du palais. Date : 1ere quinzaine d'aout.

#### Balades Couchers de soleil

28 aout seule date possible, date retenue, prévoir le circuit, départ vers 19h30.

Programme des balades affiché en mairie.

Grange TAYLOR à côté de la halle : courrier de la mairie à l'agence avec un prix de 40 000€ Réponse agence Chris Immo : regret offre ferme proposée aux propriétaires à 65 000 €.

La commune souhaite en faire un dépôt ou une maison des associations. Une salle à l'étage, un aménagement des WC dans la cour.

Recherche de local pour un multi service si l'ensemble des commerces ferme.

Maison Vauris –jardin sans garage.

Boucherie : voir le boucher- mise en cause du conseil municipal- fermeture boutique.

#### Questions diverses

Décision Modificative : 708 € pour achat logiciels informatiques

M. SERAUDIE : lettre mécontentement par rapport au refus de la DDT – Réponse acceptation de dialogue.

Vote budget pour les enfants d'Aynac :

7 enfants X 50 € (APE).

Gramat pour St Hélène : demande de participation aux frais de fonctionnement pour un enfant du collège : réponse négative du conseil

Art et Patrimoine (association de Lacapelle Marival) = 100 € proposé par le conseil, demande de 75 €.

Capture pigeons : relevé des cages dans la semaine. Pas le résultat escompté.

Elections européennes du 25 mai –ouverture de 8h à 18h

8 h à 10 h : M. LACARRIERE Bernard - M. GRIMAL Roger

10 h à 13 h : M. SERRES Jean Christophe - M. BRUNET Jacques

13 h à 15 h : Mme ROUGIE Marie Claire - M. MAZEIRAT Jean Michel

15 h à 17 h : Mme BILLIANT Sylvia - M. LACARRIERE Bernard

17 h à 18 h : Mme LAMOTHE Mireille - Mme BOUYGUES Gwénaëlle

Les Choralises du Ségala : 21 mai à 21h à L'Eglise de Thémines

Plantation du Mai : le 10 et 11 mai

\* samedi 10 à 15h André- 17h Arnaud

\* dimanche 11 Gwénaëlle –Roger 9h30 – Sylvia à 11h

Plaques pour les cinq nouveaux conseillers.

Repas prévu le samedi de Pentecôte le 7 juin à midi.

Panneau d'affichage

Banc dans le parc

Fleurs : à voir au plus tôt.

Fête : sécurité par rapport au spectacle dans la prairie. Responsabilité en cas de problème.

Prévenir et mettre en garde par rapport aux dangers (ruisseau).

Employé municipal- projet de réflexion.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THEMINES  
DU VENDREDI 23 MAI 2014,  
A 21H00

Absente : Mme VELARD A.

Excusés ayant donné procuration : M. BIENAYME A. à Mme ROUGIE MC

Et Mme LAMOTHE M à M. LACARRIERE B.

Approbation du compte rendu du 02 mai 2014 : approuvé

Peinture grille jardin public

L'entreprise Marty est en train de faire les joints.

Après sablage des grilles, une peinture Rubsol (antirouille) sera posée par les habitants bénévoles.... un samedi.

Déplacement récup' verres

Le Syded veut le faire déplacer sur un endroit plat. On fait l'essai de le placer dans la prairie.

Repas du village le samedi 7 juin 2014 à midi

Le menu a été établi : couscous

Approbation des rapports annuels eau et assainissement 2013 (consultables en mairie)

Une feuille explicative sur la qualité de l'eau a été jointe avec la facturation auprès des abonnés

### Questions diverses

Du 15 janvier au 15 février 2015, recensement de la population : agent recenseur à rechercher.

Coordonnateur communal : Mme RAFFY Stéphanie

Balades du coucher du soleil 28 aout à 20h. Prévoir le tracé avec le club de gym.

Cinétoile : le 5 aout 2014 (mardi à voir) avec le film « Camille redouble »

Cotisation pour le PNRCQ (Parc Naturel Régional des Causses du Quercy) :  
3.38 €/hab. X 290 hab. (chiffre retenu pour population DGF)

Ecole primaire d'Aynac :

La réforme des rythmes scolaires a un impact fort sur les finances de la commune de 130 € supplémentaire par enfant scolarisé.

- 1 169 € pour les maternelles (2 enfants)
- 867.88 € pour les primaires (5 enfants) soit 6 679.20 € pour la commune.
- 

Le fauchage :

Le fauchage débroussaillage est toujours assuré par l'entreprise POUJADE Claude : un premier passage (fauchage sur 1m20 de large) sera effectué en mai-juin et le débroussaillage en aout-septembre.

Participation de la commune au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) :  
7 506 € pour 2014

Faire savoir aux ELUS les formations à leur disposition.

Location du logement de l'ancienne Poste M. TOURY : une rencontre doit avoir lieu pour gérer la situation qui aujourd'hui est intenable.

Mardi 27 mai : journée de la Résistance

Format A5 pour le vote du 25 mai

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THEMINES  
DU MARDI 01 JUILLET 2014,  
A 20H30

Excusés ayant donné procuration :  
M. BIENAYME A. à Mme ROUGIE MC  
M. MAZEIRAT JM à M. LACARRIERE B  
Mme VELARD A à Mme BILLIANT S

Approbation du compte rendu du 23 mai 2014 : approuvé

Délibération Parc Naturel Régional Causse du Quercy : opération groupée pour limiter l'utilisation de produits phytosanitaires dans les collectivités.

Lecture de la délibération proposée par le Parc. Après discussion, le conseil municipal ne souhaite pas y adhérer.

A signaler au Pech de Gourbière : lors de la tonte du stade, bien vouloir évacuer les déchets verts.

Droit de préemption : Grange TAYLOR

Reçue le 06 juin 2014 par Maître Denis BRUGEILLE, une déclaration d'intention d'aliéner un bien situé place de la halle cadastré A893 et 911 appartenant à M. et Mme TAYLOR Marcus et Victoria.

Après discussion, le conseil municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à ce droit de préemption.

Départ de M. TOURY Romain au 30/06/2014 du logement ancienne Poste

Lettre reçue le 10 juin nous informant de son départ au 30 juin 2014.

Demander un devis pour faire une terrasse en béton lavé et du goudron pour le parking entre les deux maisons.

Participation aux frais de fonctionnement pour les écoles de Gramat

1 élève en maternelle : 1 205.59 €

2 élèves en primaire : 485.87 X2 = 971.74 €

Soit un total de 2 177.33 €

Questions diverses

Demande de participation de l'institution St Hélène de Gramat aux frais de fonctionnement pour un enfant en primaire scolarisé en CLIS (classe pour l'inclusion scolaire).

Le montant de la participation est de 771 €.

Le conseil municipal accepte cette demande de participation à titre exceptionnel : aucune structure d'accueil similaire dans un établissement public proche du domicile des parents.

Vente terrain lot N°7 M. LAILLER et Mme THOMAS au Hameau des Vignes-  
Notaire : vente sous seing privé le 20 juin-Permis de construire déposé le 23/06/2014

Demandes de subvention :

FNACA

Fédération association mutualistes agricoles

« Art en sort »

Le conseil municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à ces demandes.

Rappel du calendrier des interventions du Pech De Gourbière.

Changer les planches de la table de pique-nique située au jardin public.

Urbanisme :

Permis de construire : M. JOUANTOU René, à L'homme mort, construction de 6  
bâtiments.

Déclaration Préalable : M. SOULAGE Didier, Lagasquie, création piscine intérieure.

Eglise :

Une réunion de la commission d'appel d'offres a eu lieu le 16 juin : une entreprise  
locale et très bien placée par rapport au prix avait été retenue sous réserve du chiffrage  
d'un tirant en composite. Une fois rajouté, le cout total est de 34 624 HT. Cette  
entreprise est donc retenue pour les motifs évoqués ci-dessus. : M.CADIERGUES  
Sylvain à Labathude.

Attribution d'une subvention du Conseil Régional : 4 600 €.

PAYS DE FIGEAC : bulletin d'inscription aux commissions de travail.

PNRCQ :

Jour de la Nuit le 20 septembre : inscription de la commune, pas d'éclairage public cette  
nuit-là.

Inscription aux diverses commissions

Veillées du Parc : thème retenu « Cuisiner des produits locaux ».

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics  
sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Un groupe de 70 cyclistes mineurs appartenant au Pélé VTT passera sur Thémines le  
jeudi 10 juillet.

POLE EMPLOI : aucune demande d'emploi n'a été déposée.

Lettre de Guillaume VIROLE : lettre arrêté préfectoral –Recours hiérarchique- demande  
d'abrogation de l'arrêté préfectoral N°DC 2014/133 du 09/05/2014

Séance levée à 22h45.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THEMINES  
DU JEUDI 17 JUILLET 2014,  
A 20H30

Présents : tous sauf M. MAZEIRAT JM (pas de procuration)

Approbation du compte rendu du 01/07/ 2014 : approuvé

Cantine Ecole Gramat :

Le prix de revient d'un repas est de 5.04 €. La commune de Gramat va intégrer le prix de fonctionnement cantine au prix de fonctionnement Ecole, donc le ticket repas coûterait 2.30 € pour tout le monde.

La journée périscolaire serait à payer en fin d'année scolaire, environ 200 € supplémentaire par enfant.

Samedi 19 juillet 2014 une nouvelle réunion aura lieu à Gramat avec les communes concernées. Andrée VELARD et Gwénaëlle BOUYGUES y participeront.

Demande de logement au-dessus de l'ancienne Poste.

Une famille qui travaille à La Quercynoise, M. POGAR Stefan, a fait une demande, le conseil municipal impose :

Un justificatif des salaires sur 3 ans, déclaration des revenus sur 3 ans ;

Un cautionnaire pour le loyer.

Admission en non-valeur

Mme CARROUSSEL et M. DAUSSET quittent la perception. M. LAGARRIGUE est de retour.

Pour M. SAVARY Olivier : 3 350.81 € : admission en non-valeur. Voir courrier de la perception pour bien développer.

Délibération pour mettre cette somme en non-valeur.

Questions diverses

Lettre de Monique PONS

Mme La Sous-Préfète vient nous voir à 15h pour une demi-heure le 22 juillet.

Pour le jardin public.

La Région nous donne 20 % et le Conseil Général 10 % sur un devis de 20 000 € prix départ.

La commune devait verser au Grand Figeac une contribution de 4 286 €, celle-ci ne sera pas verser et le grand Figeac va nous verser la différence qui est de 3 219.69 € pour arriver à la somme de 7 505.69 €.

Démarches administratives pour agrandissement du cimetière.

Agrandissement de la cuisine et WC public.

Un architecte sera contacté pour étudier ce projet.

Le 13 septembre 2014 : nettoyage des gouffres par les spéléologues.

Rappel : Balades coucher de soleil le 28 août et Cinétoiles le 05 août.

Agent de service randonnée équestre de l'agence de tourisme. Lot. Pierre Jérôme ATGER.  
proposition d'autres chemins et de consultations en mairie.

Le chemin rural est à charge des riverains et non de la commune.

Michel VIDAL propose une soirée dans la prairie sur l'observation des étoiles le 25 juillet.

Réunion du SMIRTOM secteurs définis avec un responsable par commune.

Panneau Pech la Jouette pour limitation de vitesse, contacter M. TILLET du Grand Figeac.

Séance levée à 23h45.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THEMINES  
DU LUNDI 01 SEPTEMBRE 2014  
A 20h30

Procuration : M. BRUNET J à M. SERRES JC

Approbation du compte rendu du 17 juillet 2014 :

Compte rendu par A.BIENAYMÉ des réunions des 26 juin à Lacapelle Marival et 3 juillet à Capdenac-gare concernant la mise en place d'un SCOT (schéma de cohérence territoriale) pour le Pays de Figeac.

Départ M. MONTEVERDI du logement au-dessus mairie

Lecture de la lettre de M. MONTEVERDI demandant à quitter le logement 3 mois à compter de la réception de cette lettre soit le 18 novembre 2014.

Demande location logement au-dessus mairie

Etude de 2 dossiers :

DHERMAND Christelle et BLADOU Elodie.

Afin d'attribuer le logement un vote est effectué : à la majorité le logement est accordé à Mme DHERMAND Christelle.

- Etat des restes dus locataires

Se renseigner sur une assurance pour garantir les paiements des loyers (La **gurl**, garantie universelle des risques locatifs)

- Demande du locataire pour le logement au-dessus de l'ancienne Poste : retirer baignoire pour mettre douche, à leur frais.  
Le conseil veut demander un devis à un plombier.

Délibération agent recenseur : Mme VALENTIN Frédérique domiciliée à Puylagarde  
La dotation sera connue en octobre/novembre 2014.

#### Délibération cantine Gramat

La mairie de Thémines avait décidé d'inclure la participation de la commune pour la cantine aux frais de fonctionnement mais la mairie de Gramat n'a pas accepté: une convention doit donc être signée avec une participation de la commune de 2.60 €-même montant de participation de la commune mais sous une autre forme de paiement- Une autre délibération sera prise à cet effet.

- Appel au bénévolat de la part de la mairie de Gramat afin d'assurer le temps périscolaire en maternelle et primaire.  
Lecture de la lettre.

#### Architecte salle des fêtes

Demander deux autres devis pour le chiffrage des honoraires : architectes associées à Assier et à M. MARTY à Gramat.

#### Questions diverses

Démarches pour agrandir le cimetière en incorporant un columbarium. Se renseigner auprès de la Sous-Préfecture.

Personnel mairie : la durée du congé légal peut être augmentée en fonction de la durée de service. Le conseil municipal accorde 2 jours/par an après 10 ans de présence à Mme RAFFY Stéphanie, secrétaire.

Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), fiches à compléter.

Le seul risque sur la commune est une inondation : les personnes concernées en seront avertis par courrier.

Le PCS sera complété, envoyé à la préfecture et consultable en mairie.

Identification des rues, Choix des plaques.

L'identification des rues est terminée, 18 au total. L'Institut Géographique National (IGN) a déjà collecté ces nouvelles appellations. Il faut les communiquer au cadastre.

Avant de commander des plaques (environ 35), il faut s'assurer que le Grand Figeac n'a pas de projet sur ce sujet.

Une estimation sur des plaques en céramique sera demandée à Sylvie PIAUD (Assier) par MC ROUGIE.

Parc Naturel Régional des Causses du Quercy: la commune souhaitait organiser une veillée mais au regard du nombre de demandes, la nôtre a été refusée.

Evolution du POS en PLU : lecture de la lettre de la Direction Départementale des Territoires du Lot nous invitant à débattre de la transformation de notre POS en PLU. Il faut attendre la mise en place par le Pays de Figeac du Schéma Cohérence Territoriale (SCOT ) qui doit être finalisé fin 2014.

Demander à C. MAYONAUVÉ, juriste à l'association des élus du Lot, s'il faut se précipiter.

Demander au Grand Figeac s'il est envisagé une mise en place d'un PLU intercommunal.

Sophrologie : 2 séances la même journée : tarifs à revoir

Le conseil décide de maintenir les tarifs du 13 septembre 2013, à savoir une participation de 50 €/ mois pour 2 séances hebdomadaires.

Le livret (ou DVD) sur l'hommage à nos soldats 14/18 peut être commandé à la mairie avant le 10 octobre en fournissant un chèque de 13 € à l'ordre d'Art et Patrimoine.

Peinture à refaire à la mairie et au logement T3. Voir avec les membres de la commission des bâtiments communaux (Bernard, Roger, Marie Claire, Jacques, Jean Christophe)

Mettre à l'ordre du jour du prochain conseil :

« Entretien village, divers travaux... »

« Terrain de foot : calculer le cout de revient du terrain de foot (Edf, eau, Pech de Gourbière) »

Borne camping-car :

20 m3 facturés à la commune pour 2013.

Bénéficiant de la venue de touristes, une réflexion sur une communication (connaissance du village, des projets mis en place.....) doit être menée.

Urbanisme :

Certificat d'Urbanisme opérationnel de SCP HERBET (propriété de Mme PONS Monique), à Gruffiel, pour une réhabilitation de la grange en maison d'habitation  
La DDT a répondu que l'opération projetée était non réalisable.

Vendredi 17 octobre au matin : journée carrière.

La séance est levée à 23h.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THEMINES  
DU VENDREDI 03 OCTOBRE 2014  
A 20h30

Procuration : J.M. MAZEIRAT à S. BILLIANT ; A. BIENAYME à M.C. ROUGIE

Approbation du compte rendu du 01 septembre 2014

Approuvé.

Entretien du village

1- terrain de foot tout compris : 2 355 € (eau, électricité, entretien Pech de Gourbière)

Electricité =378 € (2 entrainements /semaine)

Eau = 135 € (conso : 41+ abonnement : 94 €)

Tonte =1 275 €

Réparation Pialou : 267 € (pour fuite...)

Issendolus et Thémines ont à charge 100 % des frais.

Demander au club de foot de venir jouer 1 ou 2 matchs /an pour l'animation de la commune.

2-Cout d'un employé communal

En incluant, le Pech de Gourbière ; B. CAUBEL (nettoyage carreaux) ; maçonnerie etc...nous obtenons une moyenne de 9 000 € à 10 000 € /an depuis 5 ans

- o Demander les capacités professionnelles obligatoires que doit posséder 1 employé communal : CASES ; certificat aptitude conduite en sécurité
- o Voir avec un maire (ex Rudelle) comment gérer 1 salarié communal (Roger et Bernard prendront contact.

SCOT-PLU

Le POS est caduc au 01/01/2016 voir courrier de M. BIENAYME, à joindre au compte rendu.

PLU ; plan local d'urbanisme, prend plus de considérations environnementales.  
Zonage plus important avec un règlement par sous zone.

Etat des lieux : dire ce qui existe à ce jour. La commune doit exprimer ce qu'elle veut faire pour les 10 ans à venir au niveau construction : classement

#### Gestion de la salle des fêtes :

La salle des fêtes est mise à disposition aux habitants de la commune gratuitement. Le conseil décide d'appliquer la mise en place d'une caution à hauteur de 150 €, la caution sera restituée après l'état des lieux.

En cas de souci, la caution sera encaissée intégralement.

Taxe aménagement payée par les demandeurs de Permis de construire. Cette taxe doit être votée tous les 3 ans. Expiration de la décision le 31/12/2014. Le conseil municipal décide de ne pas prélever cette taxe, comme précédemment.

#### Questions diverses

Eglise travaux supplémentaires

- Dé moussage de la toiture
- Reprendre un solin
- Refaire une gouttière côté sud
- Dévier les canalisations côté Nord
- Faire une tranchée et un regard pour récupérer les eaux avant la porte de l'église
- Cout : 5 000 € supplémentaire

(Appel d'offre de 41 000 € et subvention en fonction de cet appel)

Plan communal de sauvegarde

Responsable : Le Maire et les adjoints

Point sur le paiement des loyers par les locataires.

Assurances pour non-paiement des loyers : ne concernent pas les logements des collectivités (chez Groupama).

Tél à Gerance center pour avoir des renseignements : 01 44 69 84 44

Petits travaux sur les vestiaires

340 € pour refaire le chéneau et la gouttière de la toiture

Devis Pialou pour les logements communaux

Pour 1 WC complet (logement au-dessus mairie) + 1 douche (logement au-dessus ancienne Poste =1 600 € HT Le Conseil accepte ce devis.

Identification des rues :

La rue N° 7 deviendrait : rue traversière et le 10 et 11, uniquement place de la halle.

Agrandissement cimetière : il faut prendre 1 bureau d'étude :

- 1-St Céré : DORVAL
  - 2-AGE de Montauban
  - 1 de Solignac
- DDT voir M. SICARD pour bâtiment  
Hydrogéologue pour choix

URBANISME :

CU informatif pour la maison de Mme POUTIGNAT à Lafanayre

Motion faite par le Maire de Labastide du vert pour sauvegarder l'école en milieu rural.

On est d'accord

Emploi de désherbant

La commune s'est engagée à ne pas en employer. Vu l'année pluvieuse, on a eu recours à ce procédé en fin d'été.

Pas de sophrologie à Thémines

Chemin avec ornières sur le chemin de Belvert (Hernando)

Un terrain à vérifier sur le cadastre (Mme TERRAL)

L'abri bus commence à être détérioré par des tags

Journée des spéléos a été réussie

Borne de camping-car

Suivi collecte par le SMIRTOM réunion jeudi 9 octobre 2014.

Téléphoner au SYDED pour changer le récup verres

Vendredi 17 octobre 11h journée carrière APPIA

Classement de la voirie communautaire.

La séance est levée à 23h 30

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THEMINES  
DU JEUDI 30 OCTOBRE 2014  
A 20H30

Tous le membres présents

Approbation du compte rendu du 03 octobre 2014 : approuvé

Travaux salle des fêtes :

M. NICOT Julien, architecte à Alviagnac et Virginie DEVAUD architecte à Assier ont fait une proposition d'honoraires.

M. MARTY, architecte à Gramat, a fait une proposition d'honoraires avec un projet d'aménagement ainsi qu'un chiffrage :

- montant HT des travaux : 49 954.06 €
- Honoraires maîtrise d'œuvre, 10 % : 4 995.41 €
- Honoraires coordonnateur SPS, 1.5% : 749.31 €
- Assurance chômage ouvrage, 3.5 % : 1 748.39 €

Soit un total HT de 57 447.17 €

Demander à M. MARTY de venir présenter son projet à l'ensemble des conseillers.

Délibérations :

Remboursement de la taxe ordure ménagère par les locataires.

Pour 2014, la somme est de 378 €. Cette somme est divisée par 6 (la mairie+ 5 logements communaux) soit 63 € pour l'année. Un prorata mensuel sera effectué pour les locataires entrés en cours d'année. Les locataires sortants ont payé cette taxe au tarif 2013.

Périmètre du Grand Figeac. Adhésion de la commune de Montet et Bouxal

Le conseil émet un avis favorable à cette adhésion.

Compétence du Grand Figeac. Proposition de modification statutaire visant à adopter la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire »

La commune choisit de transférer 100 % du linéaire des voies au Grand Figeac. Cette démarche avait déjà été effectuée avec la Communauté de Communes Causse Ségala Limargue.

Le conseil municipal émet le souhait :

- la proximité des services doit perdurer à Lacapelle Marival,
- obtenir un calendrier prévisionnel des travaux.

#### Rémunération agent recenseur

L'agent recenseur, Frédérique VALENTIN de Puylagarde percevra 565 € net.

Les frais kilométriques et les repas seront remboursés par la collectivité lors des journées de formation.

#### Centre de gestion –Pole Medico –Social

En 2007, la commune n'avait pas voulu consolider les deux missions facultatives hygiène-sécurité et retraite - gestion des ressources humaines proposées par le centre de gestion à un taux de 0.15 % de la masse salariale. Cette somme représente en moyenne 20 €/par an, cette somme est prélevée par erreur par le centre de gestion depuis 2012.

Vu la somme, la commune annule la précédente délibération et cotisera à ces deux missions facultatives.

#### Questions diverses

Délégation de la compétence éclairage public-FDEL : on reste comme actuellement.

Peinture volets logements communaux, mairie : demander devis à Laurent CARRAYROU, Fred peinture à Gramat, DELBO à Aynac.

Urbanisme : Renseignement Urbanisme, maison HELD au Mas du Causse.

Installations classées pour la protection de l'environnement « station d'enrobage au bitume de matériaux routiers», soumis à déclaration.

Demander une explication à la SNC EIFFAGE.

La commune a adhéré en mars 2013 au groupement de commandes pour l'appel d'offres « Signalisation d'Information Locale du Pays de Figeac ». Suite à la création du Grand Figeac, certaines communes veulent y adhérer, ce qui retarde la commande.

Assurance loyers, renseignements pris auprès de Gérance center :

2.75 % du montant du loyer par mois, 9.60 € frais de dossier.

Editer tous les papiers sur internet pour connaître les conditions en cas de non-paiement d'un locataire.

Agrandissement cimetière, devis reçus pour une étude hydrologique :

AGE, Montauban : 1 380 € HT (TVA 20 %)

FABRE Jean Paul, 824 € TTC (non assujetti à la TVA)

Le conseil municipal attend le devis de DORVAL.

Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie (SDAIL), Conseil Général  
Comme déjà mentionné au Président du Conseil Général en septembre 2013, le conseil municipal ne souhaite toujours pas adhérer à ce syndicat. Une lettre dans ce sens sera à nouveau envoyée.

Messe du 11 novembre : lundi 10 novembre à 11h. Les conseillers distribueront les invitations aux habitants.

Assainissement collectif au Trinquat : Cette extension n'est pas prévue car beaucoup trop coûteuse.

Grotte Roucadou.

Suite au courrier envoyé à M. LORBLANCHET le sollicitant pour une visite, M. le Maire a reçu un courrier du préfet de la région Midi Pyrénées précisant que « toute visite doit se faire sous la conduite d'un agent du Ministère de la Culture habilité à cet effet ». Le préfet retient de saisir ses services afin d'organiser une visite....

Les travaux de confortations des maçonneries à l'église sont terminés : Réception des travaux lundi à 9h30.

Hypothèse du Grand Figeac sur le calcul de la DGF : baisse de 17% sur 3 ans.

Désherbant au cimetière avant l'hiver : le conseil est favorable à son utilisation.  
Désherbant à la station d'épuration : le conseil n'y est pas favorable.

Répartir les conteneurs situés derrière l'église à l'emplacement des box déjà existants.

La cuisine de la salle des fêtes doit être propre pour la prochaine location.

Noël pour les enfants.

Chemin de St Jacques.

PLU : inviter M. TRUQUET (DDT) pour nous expliquer la démarche de passage du POS au PLU en intégrant les dispositions du SCOT en cours d'élaboration

PLU élaboration CG

La séance est levée à minuit trente

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THEMINES  
DU JEUDI 11 DECEMBRE 2014, A 20H30

Absent ayant donné procuration :

M. BIENAYME A à Mme ROUGIE MC.

Mme BILLIANT S à M. MAZEIRAT JM.

M. le Maire demande aux conseillers s' ils sont d'accord pour rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir « Délibération POS en PLU ». Les conseillers acceptent.

Approbation du compte rendu du 30 octobre 2014 : approuvé

Délibération pour la révision des loyers des locataires au 1<sup>er</sup> janvier 2015

Conformément aux baux, les loyers sont révisés tous les 1<sup>er</sup> janvier de chaque année : indice de référence 3<sup>ème</sup> trimestre 2014/indice de référence 3<sup>ème</sup> trimestre 2013, source INSEE.

Logement T3 : 448 € en 2013 ; 450 € en 2014

Logement T2 : 243 € en 2013 ; 244 € en 2014

Logement au-dessus de la mairie : 283 € en 2013 ; 284 € en 2014

Logement au-dessus anc Poste : 357 € en 2013 ; 359 € en 2014

Logement au-dessus salle des fêtes : 434 € en 2013 ; 436 € en 2014

Un point est fait sur le reste à payer des locataires.

Au prochain locataire entrant, s'inscrire à l'assurance GRL.

Ralentisseurs

En octobre 2013, après diverses études pour réduire la vitesse, les conseillers n'avaient pas donné une suite favorable à la mise en place de ralentisseurs et avaient choisi de mettre de la peinture au sol.

A la question : « est ce que l'on met des coussins berlinois pour réduire la vitesse autour de la halle ? La majorité des conseillers y sont favorables.

Jacques doit se renseigner sur la procédure.

Mme PANCOU du STR (service territorial routier) sera contactée pour venir sur place afin de nous conseiller.

Indemnités percepteur

Il convient de prendre une délibération pour les indemnités de conseil de M. LAGARRIGUE, percepteur depuis le 01 septembre 2014. Cette somme est de 95. € 13 pour les 4 mois de présence.

Rapport annuel sur le Prix et Qualité du Service public d'assainissement non collectif exercice 2013 (à consulter en mairie)

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

SYDED désignation d'un référent « environnement »

Demander à Mme BILLIANT si elle est intéressée sinon M. SERRES sera référent

### Devis peinture volets et portes bâtiments communaux

Trois entreprises ont été contactées mais seulement deux ont répondu.

- Fred Peinture : 2 761 € TTC
- Entreprise CLS Laurent CARRAYROU : 2 576.75 € TTC

L'entreprise CLS est retenue. Les travaux se feront au printemps.

### Délibération POS en PLU

M. TRUQUET vient ce lundi à 18h à la mairie nous parler de la mise en place du PLU.

Une délibération sera prise avant le 31 décembre si nécessaire.

### Questions diverses

Le Conseil Général a attribué 11 640 € pour la confortation des maçonneries intérieures du chœur de l'église Saint Martin.

Urbanisme :

CU opérationnel : LAVAL/M. et Mme FOUQUET à Lagarrigue

CU informatif : Mme PONS à Gruffiel

Devis bureau étude pour une étude hydrogéologique pour l'extension du cimetière

Réponse DORVAL : pas compétent dans ce domaine.

Deux entreprises avaient répondu : M. FABRE pour un montant de 824 € TTC et AGE pour un montant de 1 380 € HT.

Le conseil retient M. FABRE JP hydrogéologue à SALIGNAC pour effectuer l'étude de sol et recommandations préalables aux travaux d'extension.

Gouter Noël : dimanche 14 décembre à 15h30

Epiphanie : le 11 janvier à 15h. Des invitations seront distribuées aux habitants accompagnés d'une lettre d'information sur le recensement.

Le mur de soutènement de la place près de la maison de Maryse PAREJA doit être reconstruit.

RDV avec M. SICARD et M. MARTY (architecte) pour l'agrandissement de la salle des fêtes le 16 décembre à 11h à Cahors.

Location salle des fêtes aux associations de la commune.

A partir du 01 janvier 2015, les associations de la commune devront elles aussi verser 150 € de caution pour le ménage (un chèque pourra être fait pour une année) et établir un état des lieux entrant et sortant.

Une lettre sera envoyée au président des associations pour les en informer.

Compte rendu de la réunion du Grand Figeac (consultable en mairie)

La séance est levée à 11h45

## Informations

---

### **Association Ségala-Limargue 2014 – 2015**

L'Association Ségala-Limargue (ASL) - crée en 1982 - a pour objet de soutenir, coordonner et développer la vie associative et communautaire dans les cantons de Lacapelle-Marival, Latronquière, Sousceyrac, et leurs environs.

#### **Elle a pour but de :**

- répondre aux aspirations des habitants de ce territoire à travers la mise en oeuvre et le développement d'initiatives, d'actions ou de services concourant au maintien ou à l'amélioration de la qualité de vie sociale locale.
- mettre en place des services et des actions d'intérêt collectif et public sur la base de contrats d'objectifs négociés avec diverses catégories de partenaires.

**L'ASL regroupe deux centres sociaux** : espaces de proximité, de dialogue et de rencontre, espaces de construction, de gestion de projets qui contribuent à la vie locale, au mieux vivre des habitants, espaces où sont pris en compte les dimensions familiales et intergénérationnelles, espaces de construction collective dans le droit au respect et à la dignité de tout être humain quels que soient son origine et son statut social, espaces de solidarité face aux diverses formes d'exclusion et de discrimination, espaces d'ouverture vers les autres ...

Voici en quelques lignes les principales actions et activités menées :

**Insertion socio-professionnelle** : Une animatrice en insertion accompagne des bénéficiaires du RSA dans une démarche de sensibilisation vers l'emploi et/ou de mise en situation professionnelle (stage P.I.L.O.T.E.).  
Conventionnement Conseil Général 46.

**Action collective pour des bénéficiaires du RSA** : Lancement fin décembre 2013 d'une action collective de remobilisation socio-professionnelle à destination de femmes en situation de précarité.

**Volet 1** : améliorer l'estime de soi et sortir de l'isolement social.

**Volet 2** : activité d'utilité sociale et communautaire. Rencontres bimensuelles.

**Actions collectives de promotion de la santé globale** : Sensibilisation hygiène bucco-dentaire, dépistage cancers, alimentation, hygiène de vie, bilan de santé CPAM, ...

**Un espace de convivialité au féminin** : Autour de différentes thématiques et de supports variés, arts plastiques, créativité, multimédia, prévention santé, yarn bombing, ... pour un mieux être et une meilleure insertion sociale - à Latronquière / Sousceyrac.

**Ateliers "Loisirs créatifs adultes"** : Patchwork, couture, broderie, activités diverses, convivialité autour de boissons chaudes et de gâteaux fait maison, rencontres et échanges sont au programme. Des sorties à thème, des visites, des stages de formation de telle ou telle technique, ... sont également organisées.

Sur le canton de Lacapelle-Marival, l'atelier fonctionne le mardi après-midi alternativement à Leyme, Sainte Colombe, Issendolus, Thémines.

Sur les cantons de Latronquière et Sousceyrac, l'atelier fonctionne le jeudi après-midi alternativement sur différentes communes.

**Soutien aux aidants familiaux / personnes âgées dépendantes** : Dans le cadre du collectif "aide aux aidants familiaux du Ségala-Limargue" : rencontres/débats thématiques, temps de convivialité, groupe de paroles avec un psychologue, rencontres musicales, ...

**Petite enfance** : Développement en partenariat avec les collectivités locales et les habitants de services d'accueil au niveau de la petite enfance.

**Micro crèche " les Petits Princes "** - Création en 2002 d'une halte garderie, aujourd'hui micro crèche, soutenue par la MSA et la CAF. Capacité d'accueil de 9 places, du lundi au vendredi de 8h15 à 18h15 à Latronquière. Installation dans de nouveaux locaux depuis fin janvier 2014.

**Structure d'accueil de tout-petits "les Premiers Pas en Ségala"** - Ouverte depuis février 2006, à Labathude, elle a une capacité d'accueil de 18 places – accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Ouverture en 2010 du **RAPE/RAM "Les Petites Mains"**, relais d'accueil petite enfance/assistantes maternelles, sur le canton de Lacapelle-Marival. Accueil, animations, permanences les mardis et jeudis. Itinérance sur Leyme et Issendolus.

**Point d'accueil périscolaire de Leyme** : Fonctionne durant l'année scolaire, avant et après le temps scolaire.

**Des activités éducatives et de loisirs** sont proposées les mercredis et durant les vacances scolaires pour les enfants des cantons de Latronquière, Sousceyrac et Lacapelle-Marival : animations à thèmes, sorties à la journée, mini-camps, stages, ...

Accueil de loisirs à Leyme.

Accueil de loisirs à Sousceyrac.

Transport possible en minibus 9 places.

Au départ de Latronquière (accueil matin/soir à la salle des fêtes) pour Sousceyrac.

Au départ de Lacapelle-Marival (accueil matin/soir au centre social) pour Leyme.

Possibilité de paiement aides CAF, bons MSA, chèques ANCV, Aide CE, Tarifs dégressifs fratrines

**Mission ados** : Montage de projets, mise en place d'un programme d'animations, de séjours avec les adolescents, animations autour de l'adobus "espace/camion" itinérant

permettant des rendez-vous jeunes dans les différentes communes du territoire.

**Réforme des rythmes scolaires** : L'Association Ségala-Limargue a été sollicitée par des collectivités pour coordonner l'élaboration du PEDT (Projet Educatif De Territoire) pour coordonner la gestion administrative des ateliers TAP (Temps d'Activités Périscolaires) ; pour animer certains de ces ateliers, pour développer des synergies et des mutualisations (remplacements, formations, fonds pédagogiques communs, ...).

**Accompagnement à la scolarité pour les collégiens** : Ateliers de sensibilisation et d'ouverture culturelle (jeux coopératifs, ateliers d'écriture/lecture/théâtre, groupe d'échanges,...).

**Vacances en famille – familles en vacances** : Des collaborations avec la CAF 46 (Caisse d'Allocations Familiales du Lot) permettent d'accompagner des familles pour des temps de loisirs, de vacances. Moments privilégiés pour l'épanouissement et le renforcement de la cellule familiale.

**Parentalité** : Mise à disposition auprès de structures, de fonds documentaires regroupant plusieurs thématiques (petite enfance, adolescence, éducation, familles, scolarité, handicap, prévention, ...).

**Cultures du coeur** : "L'égal accès à tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs, constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la Citoyenneté". L'ASL est un relais local de cultures du coeur; permet, sous conditions, un accès gratuit à certains spectacles ou activités de loisirs.

**Initiatives intergénérationnelles** : Du tricot graffiti pour donner des couleurs à la vie (yarn bombing).

**Partageons nos talents, nos expériences, nos passions** : Créons des temps de convivialité, échangeons des savoirs, des pratiques, des expériences !  
Les thèmes sont définis en fonction de propositions faites par les habitants du territoire. Ces temps de rencontre s'organisent sur le principe de la réciprocité et de la gratuité.

**Gymnastique d'entretien adultes et seniors** : Par un éducateur sportif BPJEPS - à Sainte Colombe, Latronquière, Gorses et dans le cadre des associations de gymnastique volontaire d'Issendolus, de Lacapelle-Marival, de Leyme, de Prendeignes et de l'Amicale des Aînés de Souseyrac.

**"Ensemble, associations nous"** : Promotion et renforcement du tissu associatif local : aide individualisée aux associations pour trouver des réponses à des besoins spécifiques ; mise à jour du répertoire des associations ; mise à disposition de fonds documentaires "associations" dans des bibliothèques ; mise à disposition de minibus 9 places pour les associations, ...

**Ecole de musique du Ségala-Limargue** : Plusieurs lieux d'enseignement sur les 3 cantons.

Par ex : saxophone - clarinette - piano - harpe - accordéon - violon - batterie - flûte à bec  
– flûte traversière - guitare classique - synthétiseur - guitare électrique - guitare basse -  
éveil musical – solfège - groupe rock ados/adultes - orchestre - atelier musique  
improvisée, ...

**Cyber-TIC pour Tous** : Initiation à l'utilisation de l'informatique, d'Internet, des outils  
multimédias, de tablettes numériques, ...

Relais de Services Publics (RSP), guichet d'accueil polyvalent : accueil, aide, orientation,  
documentation en consultation libre pour effectuer vos recherches administratives.

Cyberbase implantée dans les locaux du Pôle Multiculturel Communautaire à Leyme –  
Activités itinérantes.

**Siège administratif : rue principale – 46 120 LEYME**

**Tel : 05/65/38/98/17 Fax : 05/65/38/99/94**

Mail : [association.segala.limargue@wanadoo.fr](mailto:association.segala.limargue@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.association-segala-limargue.fr](http://www.association-segala-limargue.fr)

#### **LEYME, 46 120**

Accueil individuel, au pôle multiculturel communautaire

Tél : 05/65/38/98/17 – Fax : 05/65/38/99/94

ALSH – Tél : 05/65/38/85/86

CYBER TIC pour TOUS – Tél : 05/65/10/07/80

#### **LACAPELLE-MARIVAL, 46 120**

Accueil individuel, Maison des services – rue Fricou - Tél/Fax : 05/65/11/07/98

L'oustal des familles, Maison des services

Ecole de musique, Maison des services

RAM Parents Enfants "les Petites Mains", Maison des services – Tél :

06/30/30/30/80

Rendez-vous itinérants Adobus

#### **LABATHUDE, 46 120**

Structure Multi-Accueil "Les 1er Pas en Ségala", La Remise Tél/Fax :

05/65/11/65/43

#### **RUDELLE, 46 120**

Ecole de musique, Salle multi-activités

#### **LATRONQUIERE, 46 210**

Accueil individuel, Maison Communautaire – Tél/Fax : 05/65/40/32/29

Micro-Crèche "Les Petits Princes" – rue Montanié - Tél : 05/65/11/03/68

Ecole de musique - Le bourg

Rendez-vous itinérants Adobus

#### **SOUSCEYRAC, 46 190**

Ateliers multimédia, Bibliothèque

ALSH, le bourg

Ecole de musique, le bourg



## Partageons nos talents, nos expériences, nos passions

Créons des temps de convivialité, échangeons des savoirs, des pratiques, des expériences.  
Les thèmes sont définis en fonction de propositions faites par les habitants du territoire.  
Ces temps de rencontre s'organisent sur le principe de la réciprocité et de la gratuité.

Samedi 28 FEVRIER 2015 - à 14 h 30

Salle des fêtes de THEMINES

\*\*\*\*\*

GREFFAGE

Greffage sur table par **Guy LACAM** : pourquoi greffer, à quels moments suivant les variétés de fruits, préparation des greffons, mise en pratique ...

Participation gratuite (avec adhésion à l'Association Ségala-Limargue)  
*Vous pouvez amener un petit couteau*

*Les places sont limitées.*

*Inscrivez-vous!  
au 05.65.38.98.17.*

Contacts : Frédérique MARBOEUF  
Annie SAINT-MAXENT  
Viviane KOPFF  
Priscilla MONBERTRAND



Si vous avez besoin, possibilité de covoiturage ou de transport collectif

Association Ségala Limargue 46 120 LEYME - Site Internet : [www.association-segala-limargue.fr](http://www.association-segala-limargue.fr)

**OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE LACAPELLE MARIVAL**

Président: Joël Courtois

### **LE BILAN DE LA SAISON 2014**

Après plusieurs années d'augmentation régulière et une présence de plus en plus marquée de pèlerins sur notre variante du Chemin de Saint-Jacques, les chiffres de la fréquentation touristique de l'office sont en baisse, et ceci malgré les efforts mis en places comme l'ouverture tous les jours ,dimanches lundis et jours fériés en matinée cet été , grâce à un contrat saisonnier plus conséquent que les années passées.

Mais cela nous a permis d'obtenir une qualité de service et d'accueil indispensable à notre future fusion avec les offices de tourisme du Grand Figeac.

Notre structure associative actuelle dissoute au premier janvier pour créer la commission tourisme Marivaloise (présente à tous les échelons du Grand O-T de Figeac ) sera force de proposition pour défendre notre territoire pour maintenir toutes nos activités qui remportent toujours autant de succès depuis des années comme :

- Notre spectacle danse et musique du monde à Rudelle avec un groupe folklorique Guadeloupéen magnifique en couleurs et en chaleur de ses rythmes particuliers.
- Notre marché gourmand nocturne à Lacapelle qui confirme à nouveau sa réussite avec l'aide de la commune qui nous soutien en fournissant les tables et bancs ( 350 places) et le personnels pour la mise en place et des bénévoles de l'O-T .
- Ainsi que toutes nos animations familles/enfants ;
  - \_ Avec les ateliers pêche en partenariat de la fédération et son animateur qui fournissent le matériel nécessaire à cette activité et l'APPMA qui offre son assistance bénévole et le goûter à près de 120 enfants cette année.
  - \_ Les ateliers théâtre avec Nathalie d'Arts scène & Cie
  - \_ Les balades coucher de soleil toujours aussi fréquentées
  - \_ Les visites de fermes en collaboration avec le Pays et les Fermes de Figeac
  - \_ Ainsi que les ateliers occasionnels poterie ou pâtisserie par exemple

Pour terminer ces 11 années d'activités dont 3 à sa présidence, je tenais à remercier tous les acteurs qui ont participé depuis sa création au fonctionnement de l'office, tout particulièrement Mme Lamothe Colette qui m'a précédée à sa tête, qui est toujours restée pour m'assister et même me remplacer dernièrement dans cette tâche et surtout l'ensemble des bénévoles qui je l'espère continueront à œuvrer pour le développement économique et touristique de notre territoire.

CONTACT :

TEL/FAX 05 65 40 81 11 – Site Internet [www.lacapelle-marival-tourisme.fr](http://www.lacapelle-marival-tourisme.fr)

Email : [ot.lacapellemarival@wanadoo.fr](mailto:ot.lacapellemarival@wanadoo.fr)



Les prestations de Lot Aide à Domicile sont réalisées par des intervenants formés et contribuent au maintien des personnes, dépendantes ou non, rencontrant des difficultés permanentes ou passagères. La continuité du service est assurée 7 jours sur 7 et de 7h00 à 20h00.

- Aide à domicile
- Aide au handicap
- Services ménagers et repassage
- Portage de repas

Une équipe près de chez vous :



**LOT AIDE A DOMICILE**  
Pôle de Gramat  
9 Grand'Rue Antoine Dubois  
46500 GRAMAT

**Pour tous renseignements, n'hésitez pas à prendre contact !**

Appel gratuit depuis un poste fixe \* 0 805 69 69 46

\* Appels en post-payement facturés au tarif de votre opérateur



## PORTAGE DE REPAS

Lot Aide à Domicile propose des repas de qualité, équilibrés, élaborés par des diététiciens et spécialement adaptés aux besoins des seniors. Les repas sont livrés dans des banquettes individuelles, étiquetées et à faire réchauffer. Les repas peuvent être assurés du lundi au dimanche (jours fériés compris) et sont livrés trois jours par semaine :

**Le Lundi : les repas de mardi et mercredi**  
**Le mercredi : les repas de jeudi et vendredi**  
**Le vendredi : les repas de samedi, dimanche et lundi**

### Composition du menu

Soupe  
Entrée  
Viande/Légumes  
Fromage  
Dessert  
Pain



### Tarifs

★ Repas simple : 8,80 €

★ Repas double : 7,50 €  
(Tarif applicable pour deux repas minimum commandés pour une journée)

Communes desservies par la tournée Labastide-Murat/Livernon : Assier, Beumat, Blars, Cantac du Causse, Cras, Durban, Espédaillac, Flaujac Gare, Fontanes du Causse, Frayssinet, Ginoillac, Issendolus, Labastide-Murat, Lamotte Cassel, Lauzès, Lentillac du Causse, Livernon, Lunegarde, Montfaucon, Nadillac, Orniac, Quissac, Reilhac, Reyrevignes, Sabadel-Lauzès, Saint Cernin, Saint Martin de Vers, Saint Sauveur la Vallée, Saint Simon, Sénaillac-Lauzès, Sériergues, Sonac, Soulomès, Thémines, Théminettes et Valliac.



**Syndicat AEP de Thémynes**

Adduction Eau Potable et gestion Assainissement collectif

Mairie

46120 THEMINES

Tél : 05.65.40.96.89 - Fax : 05.65.11.24.76

siaepthemines@orange.fr

**TARIFS EAU 2015 HT (TVA 5.5 %)**

Abonnement principal annuel	: 84.00 € HT
Abonnement secondaire annuel	: 59.00 € HT
Conso de 0 à 300 m3	: 1.30 €/ m3 HT
Conso > 300 m3	: 0.85 €/ m3 HT
Participation Syndicat Limargue	: 28.44 € par an
Redevance Pollution	: 0.310 € /m3HT

**TARIFS ASSAINISSEMENT 2015 HT (TVA 10 %)**

Abonnement annuel	: 90.00 € HT
Consommation	: 1.15 €/ m3 HT
Redevance Collecte	: 0.235 € /m3 HT

**VOTRE SYNDICAT VOUS INFORME :**

**ASSAINISSEMENT**

- Participation pour le Fonctionnement de l'Assainissement Collectif (PFAC) à 2 000 € TTC par branchement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- Création de l'assainissement collectif à Thémynettes
- Aynac : réfection de la station d'épuration

**EAU**

- Modernisation du système de traitement de l'eau -station de pompage Biscot
- Réfection du réseau centre bourg à Thémynettes profitant des travaux d'assainissement.

Service technique Eau Potable: 06.87.50.30.74

M. Couderc Gérard  
M. Brunet Gilles  
M. Chalier Frédéric

Service technique Assainissement : 06.32.41.39.47

Mr Chalier Frédéric

Service Administratif : 05.65.40.96.89

Mme Rougié Carine  
Mme Raffy Stéphanie

Permanences téléphoniques :

Lundi : 8h30–16h00

Mardi : 8h30–16h00

Mercredi : fermeture

Jeudi : 8h30–16h00

Vendredi : 8h30–12h30

Samedi : 9h00–12h00

- Pour toute modification intervenant sur votre contrat, prévenez aussitôt le Syndicat et transmettez les pièces suivantes :

▫ En cas de vente : copie de l'attestation notariale de vente + index relevé le jour de la vente + les adresses postales respectives du vendeur et de l'acheteur

▫ En cas de décès, indiquez nous le nom du notaire en charge de la succession afin que les factures restant dues et à venir soient comptabilisées par le notaire avant

la clôture de la succession.

▫ En cas de changement d'usager (divorce, donation, ..), courrier manuscrit et signé par toutes les parties concernées.

- La surveillance et l'entretien courant du compteur sont, et restent à la charge de l'abonné. Nous vous conseillons de contrôler régulièrement votre compteur et de protéger celui-ci du gel. Entourez-le de polystyrène ou de plaque de type Styrodur MAIS SURTOUT PAS DE PAILLE, NI DE TISSUS, NI LAINE DE VERRE (qui absorbent l'eau et maintiennent le gel au niveau du compteur).

- Toute fuite ou détérioration doit être signalée à nos services par les abonnés sans délai.

A l'approche de l'hiver et pour éviter les désagréments constatés l'année dernière avec les fortes gelées, nous vous conseillons en cas d'absence prolongée :

De fermer le robinet d'arrêt avant compteur

De vider intégralement votre réseau intérieur en ouvrant les purges après compteur et TOUS les robinets de l'habitation.

De SURVEILLER durant 1 HEURE ENVIRON pour vérifier l'absence d'écoulement

LE COMPTEUR NE DOIT PAS TOURNER - En cas de toute, contactez nos techniciens au 06.87.50.30.74



Mis en forme : Police :Trebuchet MS,  
14 pt

Purge de l'installation  
intérieure

Purge du compteur

Robinet d'arrêt

\*

## Vie des associations

---

### **ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES ET CHASSEURS DE THEMINES**

---

Président : VIATGE Didier

Trésorier : SALVAN Hervé

Piégeurs agréés : VIATGE Didier CLEMENÇON Pierre

Plan de chasse chevreuil : 18 colliers attribués

### **CLUB SPORT DETENTE**

---

L'association Sport et Détente de Thémynes et Issendolus, maintient toujours ces cours de gym. Ils ont lieu le jeudi de 19h à 20h à la salle de Thémynes.

Les cours sont assurés par un éducateur sportif M. Emmanuel ADOUX.

Le groupe est composé de 13 membres.

Bureau :

Président d'honneur : LACARRIERE Bernard

Présidente ; BRUNET Françoise

Secrétaire : LUCHET Andrée

Trésorière : GRIMAL Josiane

### **LES AMIS DE L'OUYSSE**

---

Sur la voie tracée par Paul BRUNET et Pierre CLEMENÇON, après l'élection du nouveau bureau le 12 juin, la poursuite du concours de pêche fût organisée le 13 juillet 2014.

Précédemment à la manifestation, les bénévoles se sont retrouvés pour le nettoyage des berges et 75 Kg de truites arc en ciel furent lâchées.

Seulement 43 inscriptions le jour J à cause d'une journée pluvieuse, mais la bonne humeur était au rendez-vous.

Tous les participants reçurent un lot plus une coupe pour les plus méritants.

Environ 150 truites en sursis, refusant le plat du jour!!! ont repeuplé notre beau ruisseau.

Merci à tous les Amis, qui ont contribué à l'organisation.

En attendant le prochain concours, dimanche 12 juillet 2015, l'association organisera une ou deux journées de débroussaillage en aval de la chaussée.

Bonne Année et Meilleurs vœux à tous.

## **COMITE DES FETES : LE RENOUVEAU THEMINOIS**

---

« Une fête votive est une fête qu'organise un village en hommage à son saint patron ; Les « votes », initialement, étaient toujours liées à la fête du saint de la paroisse. Elles s'étaient sur tout l'été et attiraient dans le village toute la jeunesse des communes voisines qui arrivait en bande et à pied. Ces festivités, en fonction de leur date, marquaient soit une trêve dans les gros travaux des champs, soit la joie des premières récoltes rentrées. »

C'est dans cet état d'esprit que le comité des fêtes de Thémines souhaite organiser cette année un événement festif, local et convivial qui permet à la population de se retrouver et de partager un moment joyeux.

Pour cette année 2015, nous ferons les aubades accompagnées par l'accordéoniste Albéric Francfort, le samedi 27 juin 2015 (Extérieur du village) et le dimanche 05 juillet 2015 lors de la fête (Village). Les foissous seront remplacés par une fleur (pour des raisons budgétaires) et nous comptons sur votre présence !

Le vendredi 03 juillet 2015, le comité étudie la possibilité de faire une « soirée ambiance » (c'est-à-dire qu'on assurerait bénévolement la mise en place d'une petite sono pour des raisons budgétaires – le thème reste à définir).

Le samedi 04 juillet 2014, L'intervillage s'inscrit dans une continuité depuis l'intervillage d'Albiac de 2013. C'est un événement qui à son rôle fédérateur et festif et qui par esprit de compétition fédère les villages alentours. Les intervillages se dérouleront avec la participation des villages suivant : Albiac (rouge), Anglars (Blanc), Bio (vert), Rueyres (orange), Thémines (jaune), Issendolus (bleu) (soit 6 équipes).

Les inscriptions à l'intervillage se feront soit par la Fanpage Facebook (bulletin à télécharger à partir du 15 juin 2015 <https://www.facebook.com/pages/Intervillage-Themines-2015/751280744953156?ref=hl>) ou bien entre 11h et 13h45 au stade de Thémines. Cet événement est gratuit, ouvert à tous, et intergénérationnel car les épreuves seront destinées aussi bien au plus petit qu'au grand ! Un point de restauration sera mis en place par le comité (frite + grillades) avec une buvette au niveau des vestiaires.

A l'issue de la remise des prix sous la halle à 19h, les participants et le public seront conviés à un apéritif « intervillageois » animé par l'orchestre Cédric MORS.

Cette année le MARCHE GOURMAND se déroulera le samedi soir à partir de 20h (le comité va mettre en place un stand de grillade et de vente de vin). La soirée poursuivra par un bal disco animé par SONO HF46.

Le dimanche 05 juillet 2015, A partir de 8h : vide grenier toute la journée dans le Bourg.  
A 14h Concours de pétanque.

A 19H Apéritif offert aux villageois animé par l'orchestre Cédric MORS sous la halle.

A 20h repas villageois : salade quercynoise, grillade d'agneaux, haricots, fromage, dessert... La soirée sera animée par l'orchestre Didier MAZEAUD.

Le comité des fêtes vous souhaitent tous les vœux de bonheur pour 2015 et rappel que pour que la fête soit totale et puisse se perdurer, la participation de chacun est incontournable et toutes contributions sont les bienvenues !

Prochaine réunion ouvertes à tous : Vendredi 20 février 2015 à 20h30 salle Pierre Laval

Festivement votre,  
Le Président  
Cédric ANDRIEU

## TRIAS

---



TRIAS.....30 ans.....  
TRIAS-speleo.e-monsite.com

### 2014, UNE ANNÉE FASTE POUR LE CLUB DE SPÉLÉO THÉMINOIS

#### L'année 2014 en trois images



Tyrolienne tendue pour la fête et les JNS    Découverte de la grotte Elise    Opération de dépollution des « Gouffres »

Le club de spéléologie Théminois tient à présenter ses vœux pour cette nouvelle année, au-delà des événements que nous avons tous vécus les 7, 8 et 9 janvier derniers.

Cet article est pour nous l'occasion de vous parler de heureux événements 2014, et ainsi vous faire partager un peu du sel que nous procure la spéléologie.

#### Des découvertes

Nous autres spéléologues aimons bien parcourir les causses à la recherche de nouvelles cavités inexplorées. De même la plupart des 23 spéléologues du TRIAS (en 2014) ont

gratté, creusé, ou escaladé, plongé pour découvrir des galeries vierges de toute visite humaine. Et cette année a été riche en découvertes !!

La première, majeure, est le fruit de 42 séances de désobstruction en 2014. Et, le dimanche 14 septembre dernier, « ça passe » !! Pierrot, Jean-Claude, Philippe, Yves, Nadir, Emilie, Etienne, Roger, Yvon, Gaétan et Bernard parviennent à passer l'éboulis qui ferme la rivière de Commande à Gramat. 1 km de rivière souterraine est alors exploré, jusqu'à une sévère voûte mouillante et un afflux de polluants. Cette partie aval de la rivière de Commande a pour nom la grotte Elise. Les quelques clichés pris par Jérôme donnent un aperçu de la beauté de cette découverte.

L'exploration continue dans cette cavité de même que l'étude des polluants prélevés (opération initiée par le CDS 46).

#### L'aval de la rivière de Commande : la grotte Elise



Laminoir qui donne accès à la rivière



Première voûte mouillante (la tête est à gauche...)



Progression dans la rivière.





L'entrée de la galerie



le fond de la diaclase



une des coulées

### L'opération citoyenne de dépollution des pertes de Thémimes , les 13 et 14 septembre 2014

Le TRIAS a, avec le CDS 46, l'association Culture et Patrimoine, et la mairie de Thémimes entrepris l'opération de nettoyage des pertes de Thémimes. Cette opération citoyenne ouverte au public d'une durée de deux jours, avait le soutien de la DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des personnes), l'ex « Jeunesse et sport ». Vous avez tous des (bons) souvenirs de ce week-end où beaucoup d'entre vous ont mis la main à la pâte aux côtés des spéléos du Lot ( et d'ailleurs ! Un spéléo du Gers est tombé amoureux de Thémimes !!!). Ces quelques images rappelleront à tous l'ENORME travail effectué, et l'ambiance exceptionnelle qui a régné ces deux jours de septembre. Mme la Sous-préfète et Mme la présidente du Parc, avec les représentants de jeunesse et sport et du comité olympique sont venues voir notre travail et insister sur les enjeux sociaux et environnementaux de notre action. Le TRIAS, au nom des spéléos du Lot vous remercie encore d'avoir contribué au succès de cette opération et plus particulièrement les théminoises affectées à la préparation des 3 repas.

Enfin, le TRIAS a encore une fois permis à beaucoup de personnes, petites et grandes, de découvrir le site des pertes de Thémimes par les airs – et/ou sous terre- avec les JNS qui sont une tradition chez nous. La désormais incontournable tyrolienne au-dessus du moulin de Vignal Bas a été, rappelez-vous, inaugurée pour la fête

Les JNS 2014 et l'équipement pour la tyrolienne lors de la fête de Thémimes





**Et 2015 ????**

Le TRIAS se réjouit d'avoir l'adhésion de nouveaux - théminoïses qui plus est - ainsi que de spéléos d'horizons différents. Notre diversité s'enrichit encore et les 31 membres du club dynamiques et enthousiastes, ont commencé à fixer des dates pour 2015, à lister les actions à poursuivre ou à entreprendre.

Pour finir, et afin de (tenter de ) convaincre certains d'entre vous de venir nous rejoindre, sachez que le TRIAS se fait fort d'organiser une sortie mensuelle dans une des plus belles cavités du Lot. Ces sorties se concluent par un repas en commun. *2015 devait donc être une année difficile pour les cochons, vaches et canards (gras) qui croiseront notre chemin.* Plus sérieusement, rendez-vous est pris pour :

- un week-end d'aménagement du lit du ruisseau pour éviter les embâcles au niveau des moulins (opération CDS 46) au printemps,
- les JNS le premier week-end d'octobre dans les pertes et ....et....,
- **les 30 ans du club !!** Cet été, un repas festif vous sera proposé avec une sortie pour tous les anciens du club. Une soirée audiovisuelle est aussi en préparation pour l'hiver prochain.

**Le TRIAS vous remercie chaleureusement encore de votre indéfectible soutien et vous dit « à bientôt ! »**

**le TRIAS**

## **ASSOCIATION CULTURE ET PATRIMOINE**

---

.Nous profitons de cette édition en début d'année pour souhaiter à tous les habitants de Thémines et aux fidèles lecteurs une bonne et heureuse année. Notre association souhaite participer à l'animation du village, continuer à remettre le patrimoine en valeur, entretenir la mémoire du village. Nous remercions les personnes qui participent à nos actions et la municipalité pour l'aide financière qu'elle nous apporte.

En 2014 en collaboration avec l'association Art et Patrimoine de Lacapelle Marival nous avons participé à une exposition commémorative au mois de Juin sur la guerre de 1914 1918. Ainsi il a été réalisé un livret en hommage aux morts pour la France de Thémines. Deux pins provenant d'un champ de bataille où deux de nos soldats sont tombés en 1914

ont été plantés au Couderc du Bout Du Lieu. Nous avons participé à la dépollution des gouffres avec le TRIAS. Opération qui fut saluée par Madame la Sous-préfète. Nos amis d'un village de Dordogne nous ont invités chez eux au Coux et Bigarotte. Ce fut une agréable journée pleine d'histoire et de magnifiques paysages. Il est question de renouveler cette rencontre. Noël nous a mobilisé pour réaliser un beau concert traditionnel avec le groupe Récréation d'Aynac et exceptionnel en occitan par les Cantatz Cantayres venus de Soulomés. L'église était décorée par de nombreuses crèches plus belles les unes que les autres. Bien entendu, nous entretenons les sentiers qui mènent aux lieux à visiter lorsqu'il est nécessaire. Le 27 novembre nous avons signé avec la municipalité et la Fondation de patrimoine le lancement d'une souscription concernant la sauvegarde de l'église. Un appel aux dons est à présent lancé. Pour avoir de plus amples renseignements contactez la mairie au 0565408500 ou [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org) ou le bulletin de souscription ci-joint.

La journée du Téléthon a été l'occasion de se retrouver de façon conviviale autour d'une bonne table, pour une bonne cause puisque nous avons versé 526€ à l'antenne de FIGEAC.

Pour 2015, notre objectif est la restauration du lac du Bout du Lieu et l'entretien des moulins. Nous pensons également à quelques soirées à thème. Il est dans nos projets de collecter toutes les photos d'écoles, de manifestations anciennes, de cartes postales afin de les archiver. La journée du patrimoine et des moulins sera reprogrammée au cours du mois de Juin. Le thème est le moyen-âge encore présent. Elle sera l'occasion de visiter notre patrimoine. Nous pensons organiser une petite exposition pour les artistes locaux. Nous invitons, les personnes qui voudraient montrer leurs créations artistiques (sculptures tout matériau, photos, peintures etc.) à se faire connaître au 0683686011 avant le 1 juin ; toutes seront les bienvenues. Peut-être les cuisinières talentueuses de l'association concocteront-elles un repas médiéval. Mangerons-nous des gibiers avec des fèves, habillés en archers et ménestrels. Vos idées nous seraient précieuses.





---

## UNION FOOT MARIVALOIS

---

La saison s'annonce pleine de challenge pour le club de l'U.F.Marivalois .  
Nouvelle organisation du bureau avec un président Monsieur BOYER Jimmy, trois vice-présidents messieurs HUG Bernard, CANAL Francis et ROQUES Jean Michel.  
Un nouvel entraîneur général du club est arrivé qui se nomme Vincent GENRIES.  
L'équipe 1 de Vincent GENRIES progresse au fil des matchs en promotion ligue.  
L'équipe 2 de Laurent et Francis occupe la première place de Promotion Excellence.  
L'équipe 3 de Serge et Fredo, bon parcours en coupe et occupe la cinquième place en championnat.  
L'équipe 4 d'Alain et Thierry sont deuxième au classement à mi-saison de la poule de deuxième division.  
Les féminines de Gil et Delphine ont le plaisir de jouer ensemble.  
Se sont près de 150 licenciés qui fréquentent les différents stades de l'Union Foot Marivalois, celui de THEMINES entrainement le mardi soir et vendredi soir et match d'équipes de jeunes.  
Nous n'oublions pas l'école de Foot Limargue Ségala 96 de Serge et Yves qui tous les ans nous apportent des joueurs pour venir renforcer les équipes séniors.

Je voudrais remercier la municipalité de THEMINES pour le soutien, qu'elle nous apporte au niveau du fonctionnement et du stade.

Un grand merci aux artisans, commerçants, supporters et habitants lors du passage de la distribution du calendrier de l'Union Foot Marivalois.

Bonne année à toutes et à tous.

Le Vice président du club  
Bernard HUG



## Anecdote

Par Paul BRUNET

---

### LE REVENANT DES « PALENTS »

*Ceci n'est pas une légende, juste l'histoire d'un « fantôme » que mon père a rencontré quand il était adolescent !!*

Voilà deux ans que les canons de la Grande Guerre se sont tus ; les prisonniers sont rentrés les uns après les autres, racontant que les paysans allemands ne sont pas si différents des français. Les hommes, prématurément vieillis, les oreilles encore bourdonnantes de mitraille, les nuits hantées par des lueurs hallucinantes, tentent d'oublier, dans leurs champs ou leurs ateliers, les horreurs qu'ils ont vécues.

Mon grand-père a eu la chance de revenir vivant, mais avec un éclat d'obus dans une jambe et les poumons en partie détruits par les gaz de guerre. Il fredonne en permanence « la Madelon », le regard absent, incapable de se remettre au travail, comme s'il avait tout oublié au « Chemin des Dames ».

Ses deux garçons l'ont remplacé auprès de grand-mère pour assurer la survie de la famille et payer les dettes contractées pour construire la grange neuve avant 1914. Aussi, ils se sentent plus que des adolescents et revendiquent le droit d'aller dépenser quelques sous au village le samedi soir.

Paul va sur ses 20 ans, mais Basile, mon père, n'en a que 16 ; les loisirs que proposent les cabarets théminoïses ne sont pas de son âge, ni du goût de grand-mère. Elle reste persuadée que c'est de l'argent dépensé bien mal à propos alors que la vie est si dure. Elle a beau le lui dire maintes et maintes fois, le gamin, têtu comme une mule, n'a pas l'intention de renoncer à ses sorties.

A bout d'arguments, pour le dissuader une bonne fois pour toutes, elle échafaude un plan machiavélique, sachant que son fils cadet est très peureux...

Elle a besoin d'un complice et demande donc l'aide du valet de la ferme voisine. Celui-ci accepte aussitôt, content de faire une farce de plus ou de se venger des quelques tours que les deux Brunet n'ont pas manqué de lui faire.

Un samedi soir, « Basilou », « changé de propre », quitte la maison pour aller faire la tournée des estaminets où l'on joue aux cartes et au billard tout en vidant des pintes de gros rouge.

Son frère Paul est absent car il fauche le foin à la « daille » en Auvergne, du côté de St Flour.

La nuit est tombée et la lune éclaire la croix des « palents », lui donnant un air sinistre. L'adolescent n'aime pas beaucoup cet endroit qui lui donne des frissons ; il hâte le pas, regardant droit devant lui et essayant de surmonter sa peur.

-« Hou ! Hou ! » entend-il tout à coup.

Un être surnaturel, agitant un suaire blafard, se profile derrière la croix. Le jeune homme, un moment paralysé de stupeur, rebrousse chemin et cours vers la maison aussi vite que ses sabots ferrés le lui permettent.

La nuit est agitée après cette apparition ! Il avait déjà entendu parler des revenants quand les vieux racontaient des légendes lors des soirées d'hiver, mais à ce moment-là, il n'y croyait pas trop. Maintenant, il ne sait plus trop quoi penser !

Toute la semaine, cette histoire le taraude et un tas de questions lui traverse l'esprit :  
-« Est-ce que j'ai eu une vision ou est-ce que c'est mon imagination qui m'a joué des tours ?

- Est-ce que les revenants existent vraiment ? Et si c'est le cas, est-ce qu'ils ont peur eux aussi ? »

En plus, la maman semble plus souriante que d'habitude et le valet d'en face affiche un air goguenard lorsqu'il le croise dans les chemins. Il sent que ces deux-là sont au courant de ce qui lui est arrivé !!

Quoiqu'il en soit, le samedi suivant, il est bien décidé à descendre au village ; si le revenant n'est pas au rendez-vous, ce sera gagné, sinon il passera de force.

La lune est pleine et l'endroit est encore plus sinistre ; pour se donner du courage, il remplit ses poches de quelques petites pierres que le cantonnier vient de casser avec sa massette et qu'il a mises en tas en vue de réparer la route « Neuve ».

Arrivé au niveau du reposoir, il entend à nouveau les cris du revenant :

-« Hou ! Hou ! »

L'apparition blafarde qui se dresse glace les os de Basile et le paralyse de peur ; pourtant, reprenant doucement ses esprits, il empoigne une pierre bien anguleuse. Il est adroit, il ne le manquera pas ! Rageusement, il ose envoyer son projectile sur l'être terrifiant.

-« Aie ! » fait le spectre.

-« Tiens, un revenant douillet ! » se dit Basile, lançant un autre caillou, puis un autre ; mon père est maintenant sur le tas de pierres et les munitions sont à portée !

Le pauvre « fantôme », afin de se cacher derrière la croix, essaie de se débarrasser du drap blanc qui, au lieu de le protéger, fait de lui une cible idéale ; finalement, les volées trop précises et trop fournies l'obligent à s'enfuir à toutes jambes vers « Boisset » pour y trouver un abri.

Le lendemain, le valet évite de croiser Basile, il fait même un grand détour, cachant son visage tuméfié. Lorsque quelqu'un lui demande ce qui lui est arrivé, il répond qu'il a fait une mauvaise chute d'une échelle !!

Depuis, la « croix des palents » n'est plus un endroit aussi sinistre et l'air goguenard a changé de propriétaire !

Quant à Grand-mère, elle ne comprend pas pourquoi le valet ne veut plus jouer au revenant, mais peste à nouveau contre Basile qui n'a plus peur d'aller au village le samedi soir pour y dépenser quelques sous à la « coinchée » ou à la belote !!!

Parents, si vous voulez empêcher vos fils de traîner dans les bistrotts, il y a peut-être un « revenant » qui peut vous aider... mais est-ce qu'il sera disponible ?

## Informations mairie

---

### RECENSEMENT 2015

Le recensement de la commune aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015. L'agent recenseur, Frédérique VALENTIN, vous rendra visite pendant cette période.

Le recensement permet de déterminer la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal.

### ELECTIONS

Suite aux élections municipales de 2014, voici la nouvelle équipe :

LACARRIERE Bernard, Maire  
SERRES Jean Christophe, 1er adjoint  
BRUNET Jacques, 2ième adjoint  
BIENAYME Arnaud, 3ième adjoint  
BILLIANT Sylviane  
BOUYGUES Gwenaëlle  
GRIMAL Roger  
LAMOTHE Mireille  
MAZEIRAT Jean Michel  
ROUGIE Marie -Claire  
VELARD Andrée

Le renouvellement intégral des conseillers départementaux aura lieu le dimanche 22 mars 2015 et, en cas de second tour, le dimanche 29 mars 2015.

Les élections régionales auront lieu fin 2015.

### NOEL

Pour la première fois depuis des années, la municipalité a décidé de réunir les petits Théminoïses.

C'est autour d'un goûter de Noël le 14 décembre dernier que les enfants ont pu jouer ensemble et pour certains, faire connaissance.

En effet, la commune compte plus de 30 enfants âgés de 0 à 13 ans mais scolarisés dans différentes écoles (Aynac, Gramat, Alvernac...), ils ne se connaissent pas.

L'objectif était que ces enfants se rencontrent, jouent, discutent et créent des liens.

Ces quelques heures passées ensemble ont été une grande réussite pour les jeunes mais aussi pour les parents qui sont en demande d'autres rencontres.

Nous allons essayer d'en imaginer de nouvelles. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions.

Merci également au Père Noël d'avoir été présent et aux personnes qui ont confectionné des pâtisseries pour l'occasion.

## Calendrier des manifestations 2015

---

3, 4 et 5 juillet	Fête votive, inter villages, repas, vide grenier....
12 juillet	Concours de pêche
1er week end d'octobre	Journées Nationales de la Spéléologie
Autour du 11 novembre	Cérémonie religieuse suivie d'un apéritif offert par la commune

### Bloc-notes

**Horaires d'ouverture de la Mairie, de la poste et du syndicat AEP**

Tél : 05 65 40 85 00

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9 h à 12 h 30 Samedi de 9 h à 12 h

#### Utile

**Horaires d'ouverture de la déchetterie :**

Mardi et samedi de 9 h à 12 h

Mercredi jeudi et vendredi de 14 h à 18 h

Ce journal est communal, aussi tout le monde peut y participer par l'intermédiaire d'article, d'information et/ou en participant à la commission animation communication.

### COUPON SUGGESTIONS

Si vous avez des idées, des suggestions, vous pouvez en faire part par l'intermédiaire de ce coupon et le déposer à la mairie (dans la boîte à lettre située en façade si celle-ci n'est pas ouverte) ou bien vous adresser directement aux associations concernées ou aux élus.